

# **La migration des maçons des anciens cantons d'Evau, de Chambon et d'Auzances à la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècles.**

## **Etude comparative.**

Cette étude fait suite à un précédent travail publié en 2021, « *La migration des maçons Sannatois de 1880 à 1914* » qui figure sur le site internet de l'association « *Sannat Histoire et Patrimoine* ».

Cette précédente étude, comme celle plus approfondie que nous avons développée dans notre livre N°2 (qui figure également sur le site sous le titre « *Population et société sannatoise du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle* ») mettait en lumière des éléments connus de la migration des maçons creusois, mais également des singularités qui pouvaient étonner ; deux en particulier. La première montrait que la migration saisonnière ne disparaissait pas dans les dernières décennies du 19<sup>ème</sup> siècle, contrairement à ce qu'on lit fréquemment, mais que si elle diminuait, certes, elle se maintenait toutefois à un bon niveau, jusqu'à la déclaration de guerre en 1914...et même, dans une moindre mesure, dans les années d'après-guerre. L'autre discordance concernait les lieux de migrations. Si la Région Parisienne figurait bien en bonne place, la Région Lyonnaise, présentée généralement comme la destination favorite des migrants de l'est creusois, y compris du canton d'Evau, était presque absente de nos statistiques.

(A titre d'exemples de ces affirmations qui ne correspondaient pas à notre étude et qui semblaient indiquer une singularité sannatoise, on peut lire dans le livret qui reprend le contenu des panneaux de l'exposition de 2021 présentée aux Archives départementales de la Creuse à Guéret « *Dès 1880, l'émigration annuelle sera remplacée par une émigration définitive où les familles rejoindront les ouvriers.* », ou encore « *Les migrants...des cantons d'Auzances et d'Evau préfèrent se rendre dans le Rhône, comme Lyon, ou à Saint-Etienne.* »).

S'agissait-il de deux singularités sannatoises, ou ces affirmations généralement répétées étaient-elles inexactes ? Pour en avoir le cœur net, nous avons décidé, Anne-Marie Maletterre-Delage, et moi-même Jean-Pierre Buisson, d'étendre notre étude à l'ensemble des communes de l'ancien canton d'Evau-les-Bains. Anne-Marie a procédé au recensement de toutes les migrations qui apparaissent sur les fiches matricules, et à partir de ce

travail j'ai rédigé ce document d'analyse et de synthèse. Le résultat fut identique, le canton d'Evau ne différait guère de la commune de Sannat. Pour trouver des différences, il fallait aller plus loin. Au nord et au sud. Au nord pour voir où se terminait le pays maçonnant. Sannat qui se situe dans le nord du canton d'Evau constituait-il une limite ? La migration cessait-elle au-delà, ou en tous cas faiblissait-elle fortement comme on pouvait le subodorer ? Par contre au sud, réputé très migrant, c'est-à-dire dans l'ancien canton d'Auzances, partait-on davantage ? Et surtout allait-on ici en majorité vers la région lyonnaise ? D'une commune étudiée (Sannat), on passa à 8 avec le canton d'Evau, puis à 31 avec les cantons de Chambon et d'Auzances.

Mais l'étude, au moins pour le moment, ne couvre pas tous les champs d'investigation explorés dans le cas de Sannat. Elle se limite au quantitatif à travers deux axes, d'une part l'importance de la migration et son évolution dans le temps, et d'autre part les lieux de destination des migrants, de manière à éclaircir les contradictions précédemment évoquées.

Quelle source avons-nous utilisée ? Une seule, car elle permet d'effectuer des comparaisons fiables en étant la même pour tous, et utilisée dans les mêmes conditions pour les 31 communes. Cette source ce sont les registres matricules, disponibles sur le site des archives départementales

Les fiches de recensement militaire, dites fiches matricules, mentionnent les changements de domicile ou de résidence<sup>1</sup> des hommes en âge d'être rappelés sous les drapeaux. Les adultes masculins concernés étaient censés en faire la déclaration à la gendarmerie, mais tous, surtout pour un déménagement temporaire, ne s'exécutaient pas, ou plus exactement pas tout le temps. Aussi cette ressource peut être partiellement incomplète, mais elle est extrêmement précieuse néanmoins. Autre restriction, elle ne concerne qu'une période limitée, celle qui correspond à la fin de la migration. Elle fournit cependant des informations bien utiles. Pour les classes 1867-1877 (naissances 20 ans plus tôt, c'est à dire en 1847-1857), les premières auxquelles on peut accéder, il n'y a pas encore de fiches proprement dites, mais des registres, et seules les classes 1872-1877 sont

---

<sup>1</sup> « Domicile et résidence sont deux notions distinctes. Une circulaire de 1912 en rappelle le sens : « Un homme change de domicile s'il quitte sans esprit de retour sa commune d'origine et qui est inscrite sur son fascicule de mobilisation ; il change seulement de résidence s'il ne part pas sans esprit de retour. » Maurin, Jules, *Armée, Guerre, société. Soldats languedociens (1899-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p. 49.

exploitables. Pour les classes 1878-1921, l'armée a établi de véritables fiches.

L'étude sannatoise commençait en 1880 avec l'apparition sur les fiches des premiers changements de résidence de nos maçons, et se terminait en 1914, année du début du premier conflit mondial et de la fin théorique de la migration saisonnière creusoise. Cette étude commence un peu plus tard, en principe en 1887, mais en fait, avec davantage de précision, plus tard, en 1895. Cela fait qu'elle concerne un nombre inférieur d'hommes. Pourquoi ?

Les fiches matricules sont consultables de deux manières. L'ancienne recherche s'effectue « *par classe d'incorporation* », elle est longue et fastidieuse et suppose de posséder au préalable des listes de noms de migrants potentiels. La nouvelle, élaborée dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, permet de visualiser l'ensemble des fiches matricules des jeunes hommes de chaque commune creusoise (*recherche nominative et par index*). Mais comme son but était de pouvoir consulter les fiches des poilus de 14-18, ne sont ainsi accessibles que les classes à partir de 1887 (= nés en 1867, soit ayant 47 ans en 14 !) Mais sur la période 1887-1895, on trouve très peu de fiches. Notre étude sannatoise nous a montré que l'âge moyen d'un migrant était de 29 ans (ou âge médian 28 ans). Cela signifie que si l'on prend par exemple l'année 1890, la moitié des maçons qui ont migré cette année-là sont nés avant 1862 (1890-28) ...et donc que la grande majorité sont nés avant 1867 et appartiennent donc aux classes antérieures à la classe 1887...année du début de ces fiches matricules. La statistique ne prend tout son sens qu'à partir du milieu des années 90. C'est pourquoi nous avons choisi comme année de début de notre analyse l'année 1895, qui permet de faire porter l'étude sur 20 campagnes, jusqu'en 1914, compris.

Pour que la comparaison soit pertinente, nous l'avons dit, les critères devaient être rigoureusement les mêmes, ce qui nous a amené à diminuer de façon drastique notre échantillon sannatois. En effet nous avons recensé pour notre commune, pour la période 1880-1914, 945 migrations effectuées par les maçons sannatois en France, et quelques-unes à l'étranger, le nombre n'est plus que de 579 pour cette période 1895-1914. Nous avons encore dû réduire ce nombre pour arriver à seulement à 473. Pourquoi ? Après avoir enlevé les migrations effectuées par les maçons nés avant 1867, puis celles qui se sont déroulées avant 1895, nous avons dû enlever également de nos migrants ceux que nous avons ajoutés car nous savions par d'autres sources, comme l'état-civil et (ou) la participation à la

guerre de 14-18 notamment, qu'ils avaient été Sannatois à un moment de leur vie. L'objectif pour Sannat était de faire une étude la plus exhaustive possible pour s'approcher au plus près, quantitativement et qualitativement, de la vérité. Ici, il s'agit de faire des comparaisons, et pour cela de dégager des tendances. Le recensement des archives n'attribue à chaque commune que les hommes qui habitaient la commune au moment de leur naissance, ou au moment de leur conseil de révision...ce qui d'ailleurs fait que des hommes peuvent être recensés dans deux communes différentes. (Les « doublons » sont au nombre de 92 -sur 1956-, ce qui représente moins de 5% du nombre total de migrants, exactement 4,7%). Mais cela n'a aucune importance pour notre étude. Les changements de commune de ces hommes, dus pour partie aux mariages qui se pratiquaient pour un peu plus de la moitié hors de la commune d'origine, s'équilibraient d'une commune à l'autre, car ces unions se créaient, pour l'essentiel, avec un conjoint d'une commune limitrophe. Même réduits, nous sommes sur des nombres suffisamment importants pour que l'échantillon reste représentatif.

## 1- La migration en chiffres : Son importance quantitative.

### Canton d'EvauX-les-Bains

Canton d'EvauX	Migrants totaux	Migrants en excluant les exclusifs après 1914	Migrations en France avant 1915	Nombre de migrations par migrant	Population (Moyenne 1891-1911)	Ratio Migrants/Population	Ratio Migrations/Population	Fiches matricules totales	Ratio migrants / fiches matricules
Arfeuille-Châtain	142	121	394	3,3	929	13,0	42	303	47
Chambonchard	26	22	85	3,9	381	5,8	22	139	19
EvauX	106	79	250	3,2	3226	2,4	8	508	21
Fontanières	83	67	261	3,9	791	8,5	33	239	35
Reterre	129	104	344	3,3	1083	9,6	32	312	41
St-Julien	50	46	165	3,6	567	8,1	29	184	27
St-Priest	67	48	161	3,4	814	5,9	20	284	24
Sannat	158	137	469	3,4	1456	9,4	32	432	37
Canton	761	624	2129	3,4	9247	6,7	23	2401	32
Can sans EvauX	655	545	1879	3,4	6021	9,1	31	1893	35

Signification des intitulés de colonnes et commentaires :

**Migrants totaux :** Nombre de migrants recensés par communes sur les fiches matricules des classes 1887-1921. Sont considérés comme migrants les hommes qui ont déclaré un lieu de résidence temporaire dans un autre département, parfois un seul, mais la plupart du temps plusieurs. Chaque nouvelle résidence a été assimilée à une migration, sauf quand 2, ou parfois 3 résidences différentes ont été déclarées dans un même département la même année. Dans ce cas je n'ai pris en compte qu'une seule migration.

**Migrants en enlevant les « exclusifs après 14 » :**

Puisqu'il s'agissait d'étudier essentiellement la migration des maçons avant 1914, dans cette première partie de l'étude il fallait exclure de la liste ceux dont toutes les migrations ont eu lieu pendant ou après la guerre de 14-18.

**Migrations en France avant 1915 :**

A mettre en corrélation avec la rubrique précédente. Migrations limitées à la France, mais il s'agit de la quasi-totalité des migrations, pour être en harmonie avec la répartition régionale qui suivra. Mais cela n'exclut que 18 migrations à l'étranger sur un total de 2147.

**Nombre de migrations par migrant :**

Premier chiffre significatif puisque les autres dépendaient de l'importance de la commune. On voit que le nombre moyen de migrations déclarées par chaque migrant est presque le même dans chaque commune. Le nombre réel devait bien sûr être supérieur, mais l'essentiel est de constater que le nombre de campagnes variait peu d'une commune à l'autre, entre 3,2 et 3,9.

**Population :**

Pour chaque commune il a été effectué la moyenne des recensements (qui avaient lieu tous les 5 ans) de la période concernée.

**Ratio migrants/Population :**

Pour déterminer l'importance relative de la migration saisonnière des maçons d'une commune par rapport à une autre, il faut évidemment tenir compte de sa population. Il s'agit d'un pourcentage, celui du nombre de migrants pour 100 habitants. Chaque chiffre en lui-même a peu d'intérêt, c'est la comparaison qui compte. En effet les premières différences apparaissent. On voit nettement qu'une commune se détache, Arfeuille-Châtain avec 13%. Un groupe de 4 communes suit avec une migration plutôt forte, Reterre, Fontanières, Sannat et Saint-Julien. Les % sont de l'ordre de 8 et 9. Trois communes connaissent une migration plus faible,

mais non négligeable, Saint-Priest et Chambonchard et en queue de peloton Evaux.

### **Ratio migrations/Population :**

La encore c'est un pourcentage qui n'a pas de valeur en lui-même puisque l'on mélange deux données de nature différentes, mais la corrélation demeure et elle dégage naturellement à peu près le même classement. Avec de légères nuances cependant qui nous indiquent par exemple que chaque migrant reterrois avait effectué, en moyenne un peu moins de migrations que son collègue de Fontanières et de Sannat.

### **Ratio migrants/fiches matricules :**

Il s'agit encore d'un pourcentage, mais cette fois significatif non seulement de manière relative (c'est-à-dire par comparaison) mais également en valeur absolue (c'est-à-dire par lui-même). Si l'on prend toutes les fiches matricules de la période considérée, et qu'on en extrait celles qui comportent des migrations, le rapport entre les deux groupes nous donne le pourcentage d'hommes qui ont migré par rapport à ceux qui avaient le même âge qu'eux. On constate alors que les chiffres peuvent être très élevés. Ainsi à Arfeuille-Châtain, 47% des hommes, au bas mot, ont effectué au moins une migration. Dans le groupe suivant d'également forte migration, même si elle est un peu moindre, on retrouve Reterre, Sannat et Fontanières avec des pourcentages compris entre 35 et 41%. Enfin avec des pourcentages compris entre 19 et 27%, les quatre autres communes Saint-Julien, Saint-Priest, Chambonchard et même Evaux ont vu entre le quart et le cinquième de leurs hommes prendre le chemin de la migration.

La situation d'Evaux interroge. Complètement à la traine dans les statistiques précédentes, il recolle ici dans le deuxième peloton. Quelle explication peut-on tenter de donner ? Dans les deux premiers ratios on s'était référé à la population totale, dans celui-ci au nombre de fiches matricules. La différence ? Les fiches matricules recensent les hommes qui sont nés ou qui ont passé leur jeunesse dans nos communes. La population dans les communes rurales, est composée en très grande partie de personnes nées dans la commune ou dans les communes creusoises voisines, donc les fiches sont représentatives de la population. Par contre à Evaux, ville thermale depuis 1831 (date de la création de la Société des Bains), où le chemin de fer amène les curistes des grandes villes et de Paris depuis 1885, la population non autochtone est beaucoup plus nombreuse, de par l'activité économique et les emplois engendrés, ou par l'installation

d'une population diversifiée, dont les propriétaires de belles villas...Il faut également tenir compte du fait que l'émigration était d'abord le fait de paysans-maçons, et que proportionnellement ils étaient beaucoup moins nombreux à Evaux où le Bourg (la ville en l'occurrence) rassemblait 60% de la population en 1911, contre 17% à Sannat ou 4% à Arfeuille-Châtain. (L'absence de bourg à Chatain, et donc la quasi-inexistence d'une population commerçante ou artisanale, peut contribuer à expliquer la proportion plus importante de paysans-maçons migrants).

Notre point de départ était de savoir si les données obtenues pour Sannat différaient ou non de celles des autres communes du canton d'Evau-les-Bains. On peut répondre que sur le plan quantitatif la réponse est plutôt non. On peut constater que Sannat se situait dans la moyenne haute du canton dans l'importance de la migration et de son relatif maintien à la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Des cartes nous permettront d'apporter des précisions et des nuances un peu plus loin.

## Canton de Chambon

Canton de Chambon	Migrants totaux	Migrants en excluant les exclusifs après 1914	Migrations en France avant 1915	Nombre de migrations par migrant	Population (Moyenne 1891-1911)	Ratio Migrants/Population	Ratio Migrations/Population	Fiches matricules totales	Ratio migrants / fiches matricules
Auge	11	10	14	1,4	358	2,8	4	135	8
Budelière	33	30	88	2,9	832	3,6	11	374	9
Chambon	71	49	125	2,6	2298	2,1	5	659	11
Lépaud	23	17	39	2,3	771	2,2	5	286	8
Lussat	25	21	56	2,7	1172	1,8	5	442	6
Nouhant	9	8	15	1,9	723	1,1	2	301	3
St-Julien le Chatel	25	18	48	2,7	505	3,6	10	181	14
St-Loup	35	32	84	2,6	720	4,4	12	232	15
Tardes	14	12	28	2,3	561	2,1	5	181	8
Verneiges	7	5	7	1,4	215	2,3	3	89	8
Viersat	12	10	25	2,5	684	1,5	4	279	4
Canton	265	212	529	2,5	8839	2,4	6	3159	8
Cant ss Chambon	194	163	404	2,5	6541	2,5	6	2500	8

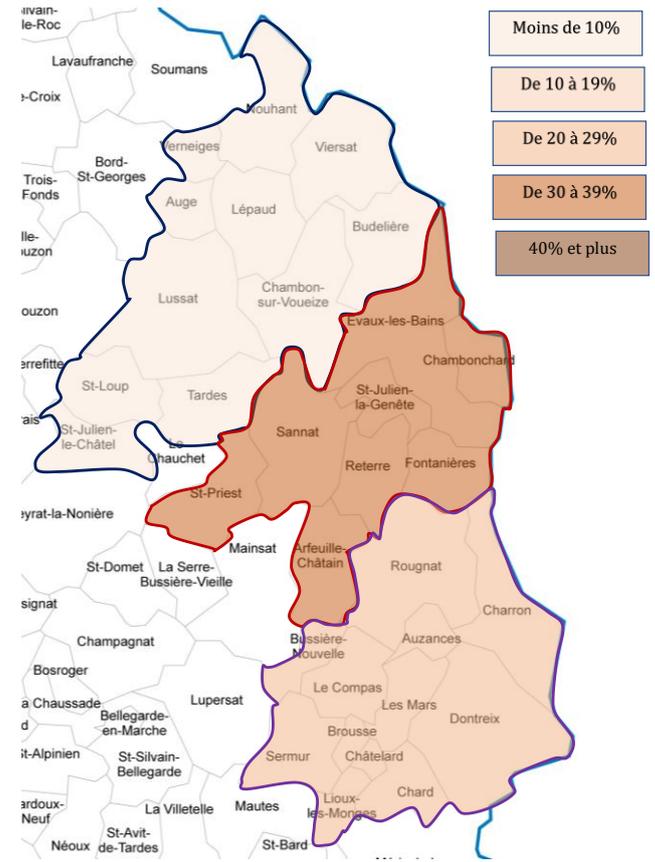
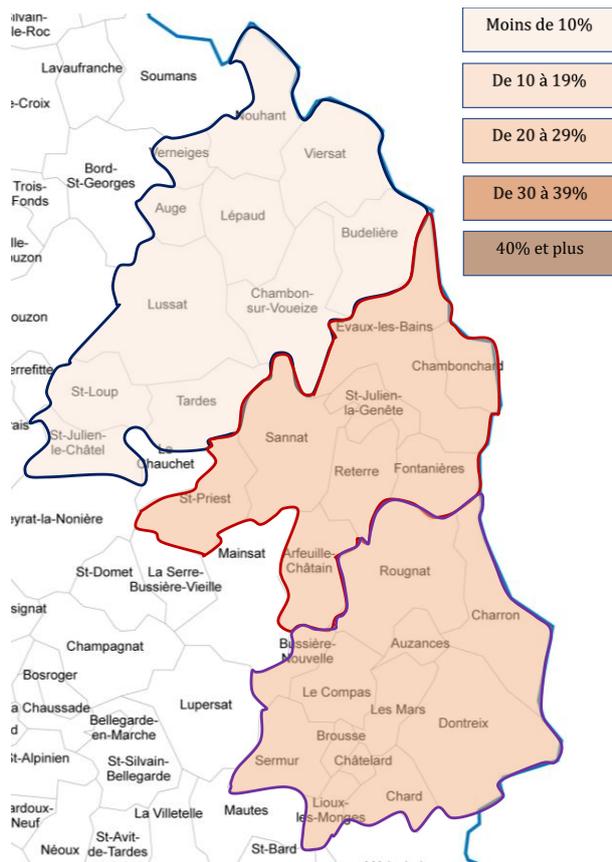
## Canton d'Auzances

Canton d'Auzances	Migrants totaux	Migrants en excluant les exclusifs après 1914	Migrations en France avant 1915	Nombre de migrations par migrant	Population (Moyenne 1891-1911)	Ratio Migrants/Population	Ratio Migrations/Population	Fiches matricules totales	Ratio migrants / fiches matricules
Auzances	52	39	145	3,7	1500	2,6	10	454	11
Brousse	6	5	21	4,2	93	5,4	23	37	16
Bussière-Nlle	42	32	121	3,8	366	8,7	33	94	45
Chard	75	51	195	3,8	573	8,9	34	171	44
Charron	88	75	245	3,3	1077	7,0	23	334	26
Chatelard	17	14	46	3,3	133	10,5	35	39	44
Le Compas	75	59	223	3,8	744	7,9	30	233	32
Dontreix	207	162	557	3,4	1910	8,5	29	550	38
Lioux	27	20	53	2,7	250	8,0	21	70	39
Les Mars	84	70	203	2,9	697	10,0	29	216	39
Rougnat	180	129	459	3,6	1878	6,9	24	588	31
Sermur	77	63	220	3,5	677	9,3	32	195	39
<b>Canton</b>	<b>930</b>	<b>719</b>	<b>2488</b>	<b>3,5</b>	<b>9898</b>	<b>7,3</b>	<b>25</b>	<b>2981</b>	<b>31</b>
<b>Cant ss Auzan.</b>	<b>878</b>	<b>574</b>	<b>2343</b>	<b>4,1</b>	<b>8398</b>	<b>10,5</b>	<b>28</b>	<b>2527</b>	<b>35</b>

L'analyse détaillée de ces nouveaux tableaux serait fastidieuse. Mieux vaut reporter ces données sur des cartes qui permettront de mieux visualiser les différences entre les 3 cantons, et à l'intérieur de ceux-ci, entre les communes elles-mêmes. Les chiffres de ces tableaux serviront éventuellement à ceux qui voudraient des précisions supplémentaires.

### La migration par cantons

Les deux cartes de la page suivante utilisent le ratio déjà évoqué des migrations par rapport à la population totale pour les trois cantons de Chambon au nord, d'Evau au centre et d'Auzances au sud. Celle de gauche inclut les chefs-lieux de canton alors que celle de droite les exclut. Dans les trois cas, les chefs-lieux de canton, et davantage pour Evau, faussent un peu l'image du canton, par leur poids démographique, et surtout par l'importance de leur bourg et de sa composition sociale fort différente de celle des campagnes. (En 1911 le bourg d'Evau avec ses 2064 habitants représentait 60% de la population de la commune, celui de Chambon avec 1532 habitants, 66% et celui d'Auzances avec 1395 habitants, 89%).

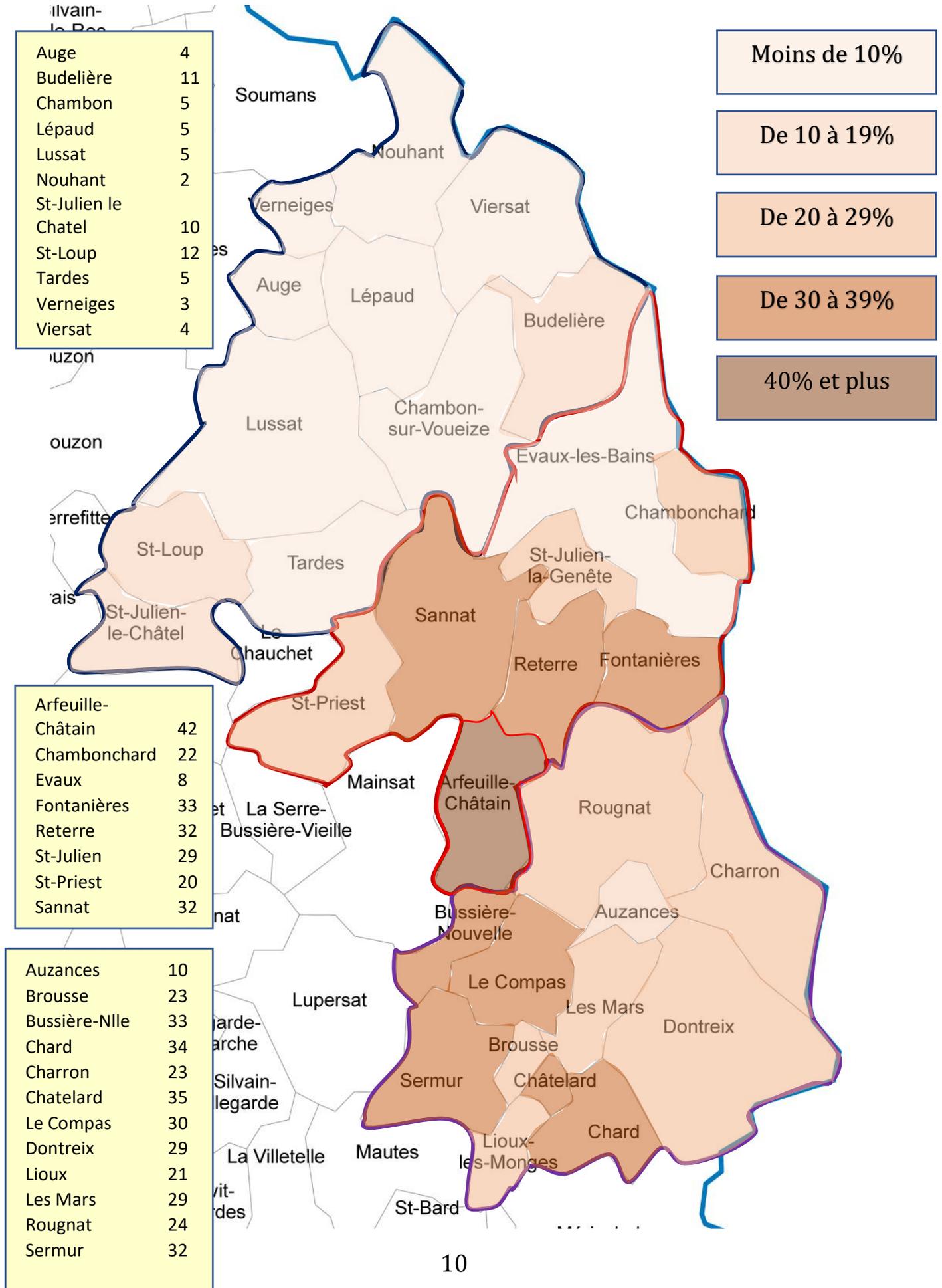


La carte de gauche, celle qui inclut les chefs-lieux de canton, distingue 2 cantons à forte migration, Evaux (ratio de 23) et Auzances (ratio de 25), et un canton à faible migration, celui de Chambon (ratio de 6). Il était connu que la migration était importante dans le sud-est de la Creuse, et faible dans le nord-est. Auzances se rattache au sud-est, Chambon au nord-est, il n’y a donc pas de surprise. Par contre l’incertitude régnait pour le canton d’Evaux, ces chiffres montrent qu’incontestablement il appartient à la zone de forte migration. La migration est presque égale à celle du canton d’Auzances sur la première carte, et même supérieure sur la deuxième où l’on a exclu les chefs-lieux de canton parce qu’atypiques. Le ratio passe alors à 31 dans le canton d’Evaux contre 28 dans celui d’Auzances.<sup>2</sup> Autrement dit les communes rurales du canton d’Evaux étaient, à cette époque, et selon cette source, en moyenne, légèrement plus migrantes que celles du canton d’Auzances. Mais ces ensembles sont-ils homogènes ? Et la limite territoires fortement « maçonnant » et faiblement « maçonnant » épouse-t-elle les frontières cantonales ? Les cartes ci-après apportent une réponse.

<sup>2</sup> Le rapport entre les deux cantons migrants, Evaux et Auzances, avec le canton peu migrant de Chambon était de 1 à 3 selon l’enquête préfectorale de 1847. Il est ici de 1 à 4, c’est-à-dire presque conforme. Les sources étant très différentes, on ne peut comparer exactement. Mais l’ordre de grandeur reste le même.

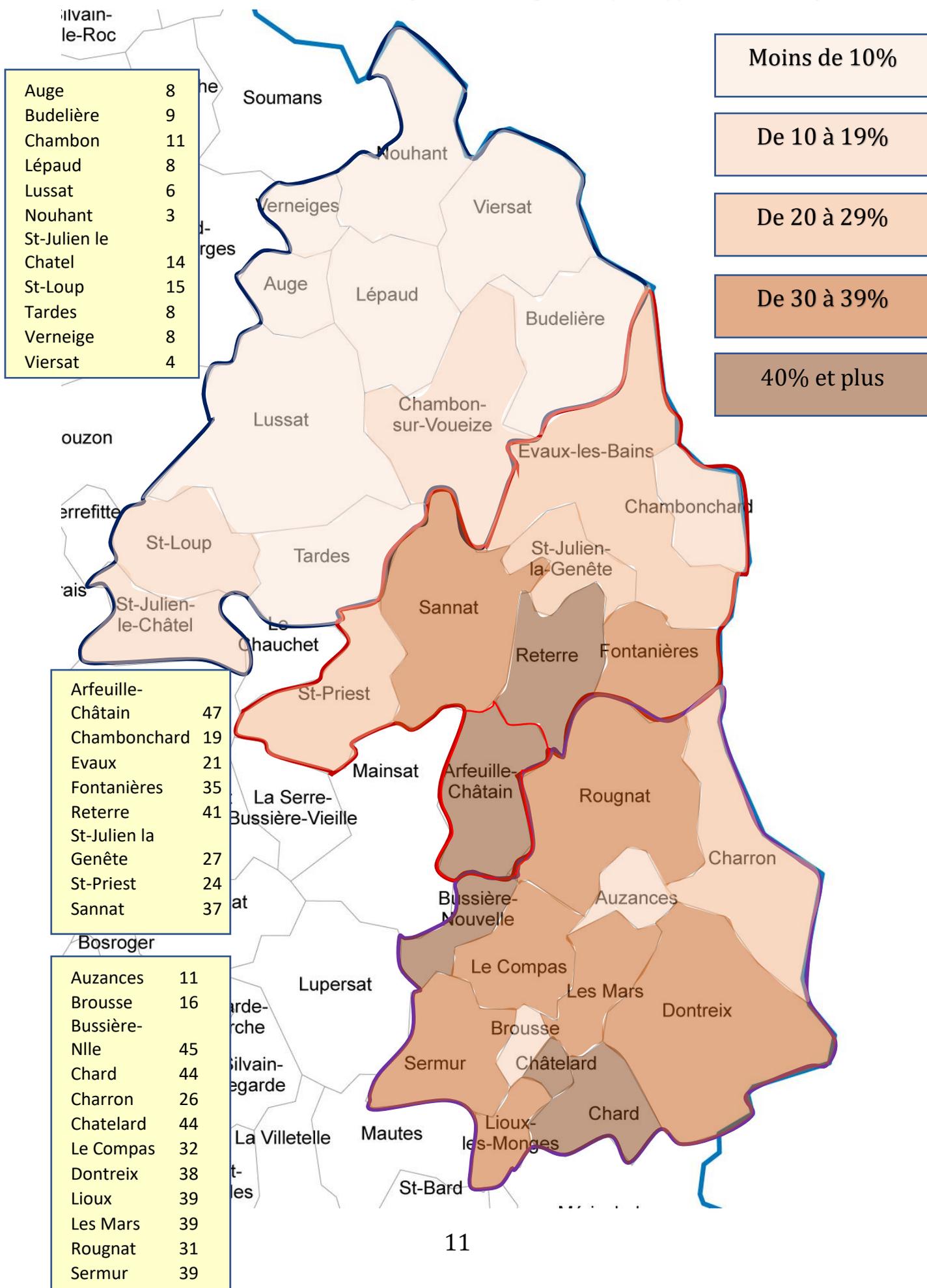
# La migration par communes (1)

Le % est celui du nombre de migrations par rapport à la population



## La migration par communes (2)

Le % est celui des fiches avec migrations par rapport au total de fiches



Ces 2 cartes se ressemblent beaucoup, avec quelques nuances toutefois. La première s'appuie, comme pour les précédentes cartes, sur le rapport entre les migrations et la population. Il ne s'agit pas d'un véritable pourcentage. Ce ratio permet simplement d'effectuer des comparaisons. Plus significative est la statistique que met en évidence la deuxième carte. Il s'agit là d'un véritable pourcentage, qui prend en compte les hommes de la commune qui ont passé leur conseil de révision en Creuse. Le % est celui de ces hommes qui ont déclaré des résidences temporaires extérieures au département pour aller sur les chantiers, en qualité de maçons ou de tailleurs de pierre. Les autres professions du bâtiment qui pouvaient exister dans d'autres parties du département étaient rares chez nous. Ce pourcentage est sans doute inférieur à la réalité car un certain nombre de maçons ne jugeaient pas utile d'effectuer la déclaration de changement de résidence, surtout à cette période où la surveillance des individus était devenue moindre, mais on ne doit pas être loin de la vérité. Si l'on prend l'exemple de Sannat, la statistique présente nous donne 37% de maçons, par comparaison une étude précédente que nous avons faite, montrait que pour cette période, si on faisait la moyenne entre les conscrits se déclarant maçons lors du conseil de révision, les maris et les pères sur les actes d'état-civil, on arrivait à un chiffre proche.

On s'appuiera donc essentiellement sur cette 2<sup>ème</sup> carte, mais les deux diffèrent peu, à l'exception de la commune d'Evaux comme nous l'avons déjà constaté. Si on considère comme fortement maçonnable les communes dont les migrants représentent plus de 30% des hommes, on constate que ces communes se situent au sud de notre ensemble de 3 cantons. Le canton d'Auzances est presque complètement représenté dans cette catégorie, à l'exception d'Auzances (11%), qui n'a presque pas de campagne autour, qui se réduit donc essentiellement à un bourg où prospèrent majoritairement commerçants, artisans et autres professions de service. Brousse (11%) étonne, mais la commune est tellement petite que la statistique est probablement fluctuante et peu fiable. Quant à Charron (26%), il se rapproche des 30%...et marque peut-être une transition avec le Puy de Dôme voisin.

Par contre le canton d'Evaux est moins homogène. Le centre-sud, avec Sannat en tête de proue, Arfeuille-Châtain, Reterre et Fontanières qui font la liaison, paraît comme une excroissance du canton d'Auzances, avec une forte migration. De part et d'autre St-Priest et Evaux, plus ses voisines St-Julien et Chambonchard, font la transition avec les terres peu maçonnablement

du nord où le contraste est saisissant. A l'exception des communes de St-Julien-le-Châtel et de St-Loup, probablement sous l'influence du pays de Chénérailles, les communes du canton de Chambon migrent peu, et c'est sans surprise, dans les 2 communes les plus au nord que la migration est la plus faible (Viersat 4% et Nouhant 3%).

Pour revenir à Sannat qui contraste avec ses voisines du nord, on peut ajouter que la transition du plus maçonant au moins maçonant se produit à l'intérieur même de la commune, son sud étant assez nettement plus maçonant que son nord. Quant à la rupture entre le nord et le sud de nos trois cantons, elle ne se produit pas aux limites administratives, mais aux limites physiques, en particulier celle constituée par la vallée de la Tardes. Au-delà le paysage change, la nature est moins rude, sans doute un peu plus généreuse...et elle contraint moins à l'exode saisonnier. Autre perception qui distingue les régions maçonantes de celles qui le sont moins, le bâti, les maisons et les granges...dont l'esthétique diffère.

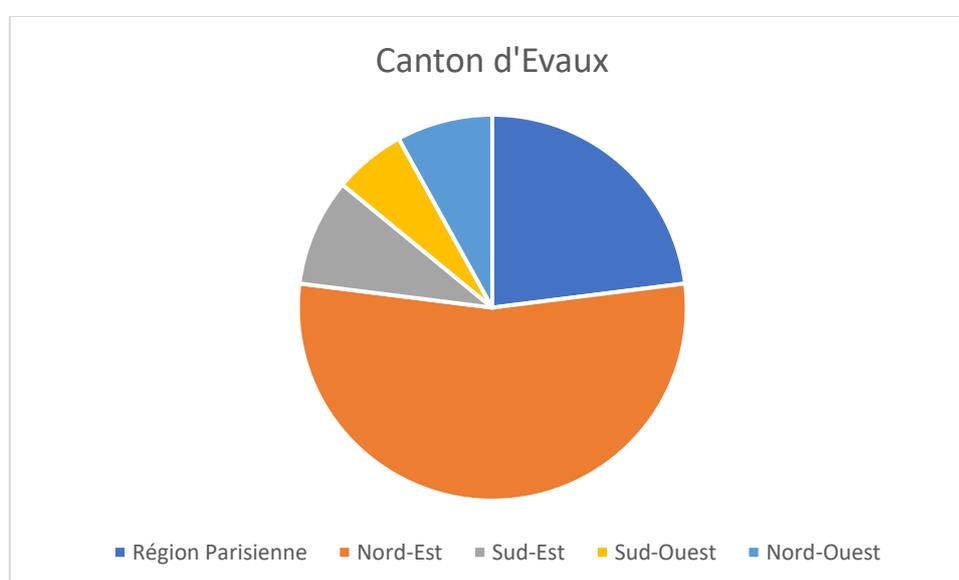
## **2- Les régions de destination des migrants**

Sur les tableaux et les cartes qui suivent les destinations de migrations ont été regroupées en cinq très grandes régions : Une au centre de la France et quatre composant quatre quarts du pays.

- La Région parisienne qui correspond à l'Île de France actuelle.
- Le Nord-Est qui rassemble les actuelles « Grandes Régions » Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est (qui avant 1918 était amputée de trois départements sous occupation allemande depuis 1871 : Un lorrain : La Moselle, et deux alsaciens : le Bas-Rhin et le Haut-Rhin).
- Le Sud-Est qui comprend Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la Corse
- Le Sud-Ouest formé de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie.
- Le Nord-Ouest composé des Hauts de France, de la Normandie, de la Bretagne, des Pays de Loire et du Centre.

**Canton d'Evaux :**

Canton Evaux	Région Paris.	%	Nord-Est	%	Sud-Est	%	Sud-Ouest	%	Nord-Ouest	%
Arfeuille-Châtain	74	19	219	56	39	10	23	6	39	10
Chambonchard	6	7	73	86	2	2	0	0	4	5
Evaux	98	39	110	44	12	5	13	5	17	7
Fontanières	73	28	177	68	6	2	1	0	4	2
Reterre	50	15	207	60	37	11	20	6	30	9
St-Julien la Genête	41	25	72	44	28	17	9	5	15	9
St-Priest	37	23	89	55	8	5	1	1	26	16
Sannat	119	25	210	45	49	10	49	10	42	9
Canton	498	23	1157	54	181	9	116	6	177	8



Les chiffres sont conformes à ceux que l'on avait trouvés pour Sannat dans notre étude précédente. Le Nord-Est domine très nettement, suivi, mais à distance, par la Région parisienne. Les trois autres régions sont très loin, y compris le Sud-Est qui comprend les départements du Rhône (Lyon) et de la Loire (St-Etienne). Situation qui diffère de celle décrite dans la phrase relevée en introduction sur un panneau de l'exposition des Archives départementales : « *Les migrants...des cantons d'Auzances et d'Evaux préfèrent se rendre dans le Rhône, comme Lyon, ou à Saint-Etienne.* »).

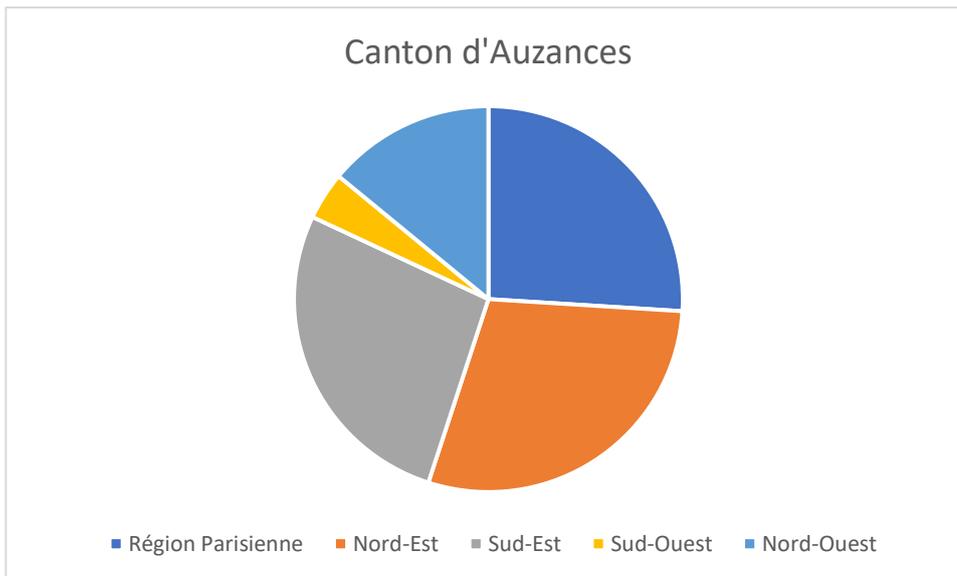
On pourrait rétorquer, mais peut-être dans les décennies précédentes la situation était-elle différente ? La statistique ci-dessus concerne en effet la période tardive de 1885-1914. L'analyse propre à Sannat, qui remontait quelques années en amont, ne révélait pas de modifications quant à la migration lyonnaise. Par contre il est incontestable que le rapport Paris-Lorraine a évolué dans le temps, nous y reviendrons.

Vers quels départements se dirigeaient plus précisément ces migrants ?  
 Quand on parle de Région Parisienne, il s'agit d'abord du Paris intra-muros, puis dans une moindre mesure des départements de la Petite Couronne, qui appartenaient autrefois à l'ancien département de la Seine, les Hauts de Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val de Marne. Pour le Nord-Est, il s'agit avant tout de la Lorraine, et de deux départements en particulier, la Meurthe et Moselle, surtout, et en seconde position, les Vosges. Si l'on rentre un peu plus dans le détail, la Meurthe et Moselle a été la destination de 435 migrations (ce qui représente 20% de toutes les migrations du canton) et les Vosges de 191 (9%). Le troisième département lorrain est également bien présent, la Meuse avec 79 migrations, ce qui fait pour la Lorraine exactement le 1/3 des migrations. Dans le Nord-est on trouve également l'ancienne région Champagne-Ardenne, avec justement les Ardennes (58) et la Haute-Marne (68), l'ancienne Bourgogne, avec la Côte d'Or (107) et la Saône et Loire (47), et l'ancienne Franche-Comté avec la Haute-Saône (42) et le Jura (40).

Dans l'autre grande région d'accueil, la Région Parisienne, les migrations se concentrent sur la ville de Paris (293) et les 3 autres départements de l'ex-Seine (138), faisant pour cet ancien département de la Seine 431 migrations, soit, chose étonnante à priori, légèrement moins que la Meurthe et Moselle. On en reparlera en étudiant l'évolution dans le temps. Quant à la région lyonnaise au sens large, elle n'accueille que 35 migrations pour la Loire et 27 pour le Rhône.

### Canton D'Auzances :

Canton Auzances	Région Paris.	%	Nord-Est	%	Sud-Est	%	Sud-Ouest	%	Nord-Ouest	%
Auzances	58	40	32	22	17	12	4	3	34	23
Brousse	3	14	0	0	18	86	0	0	0	0
Bussière-Nille	30	25	46	38	16	13	6	5	23	19
Chard	54	28	20	10	82	42	9	5	27	14
Charron	44	18	86	35	62	25	1	0	43	18
Chatelard	6	13	7	15	28	61	2	4	3	7
Le Compas	56	25	49	22	76	34	18	8	23	10
Dontreix	129	23	147	26	142	25	13	2	120	22
Lioux	19	36	11	21	22	42	0	0	0	0
Les Mars	92	45	18	9	77	38	3	1	9	4
Rougnat	78	17	264	58	56	12	19	4	37	8
Sermur	82	37	40	18	74	34	8	4	14	6
Cant Auzances	651	26	720	29	670	27	83	4	333	14



La part du Sud-Est progresse effectivement, sans toutefois l'emporter. Le Nord-Est domine, comme dans le canton d'Evau, mais de peu ; le constat le plus évident c'est l'équilibre entre les trois blocs, Région parisienne 26%, Nord-Est 29%, Sud-Est 27%, et même le Nord-Ouest se fait une place avec 13%. Mais il y a de grandes différences entre les communes du canton. L'opposition est nette par exemple entre Rougnat, limitrophe du canton d'Evau, qui comme ce canton, envoie la grande majorité de ses migrants (58% des migrations) vers le Nord-Est, et Chard, à la limite du canton de Crocq qui voit se destiner 42% de ses migrations vers le Sud-Est. La carte qui ci-après mettra en évidence ces différences.

Dans le détail le Rhône est le département qui accueille le plus de migrants du canton d'Auzances avec 196 migrations, mais précédant de peu la Loire (191 migrations). De plus, au Rhône on pourrait ajouter les départements proches de Lyon comme l'Ain (22 migrations), ou la Haute-Savoie (21). Mais les migrants du canton d'Auzances qui se dirigent vers l'est (ne pas confondre est et nord-est !), peuvent aller beaucoup moins loin, notamment dans les deux départements voisins de l'Allier (45 migrations) et encore plus du Puy de Dôme (94). Ce qui fait que ces deux départements frères (avec lesquels nous partageons la Combraille) comptabilisent 139 migrations auzançaises (au sens du canton) contre seulement 37 migrations évahoniennes !

On l'a vu, le Nord-est dominait légèrement, moins que dans le canton d'Evau, mais avec sensiblement les mêmes destinations, la Meurthe et Moselle en tête (200 migrations), suivie des Vosges (101), et du troisième département lorrain, la Meuse (59 migrations). S'intercalait toutefois un

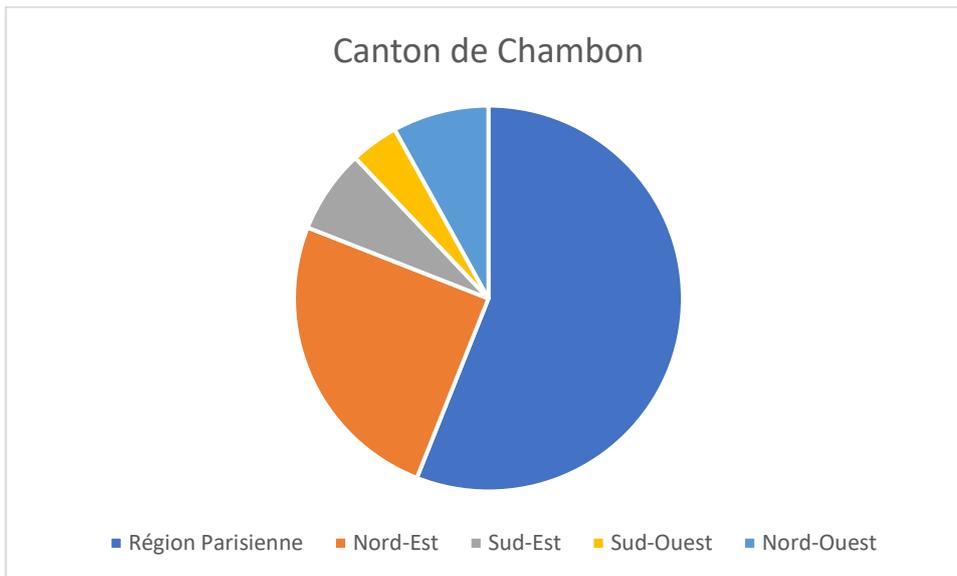
département franc-comtois, le Doubs (68 migrations), suivi de son proche voisin, le Jura (48 migrations). Dans cet ensemble Nord-est, on retrouvait également les Ardennes (46 migrations) et en Bourgogne, la Saône et Loire (53) et le Côte d'Or (44).

Paris et sa région constituait le troisième bloc, avec 438 migrations pour la ville proprement dite et 128 pour la Petite Couronne. Au total l'ancien département de la Seine accueillait donc 566 migrations, ce qui contrairement au canton d'Evau, en faisait de loin le 1<sup>er</sup> département d'accueil des maçons du canton d'Auzances.

Enfin la Normandie se faisait une place non négligeable, avec 3 départements, l'Eure (51 migrations), la Manche (30) et le Calvados (28). A la pointe de cette émigration normande, Dontreix (50 migrations pour ces 3 départements sur un total de 109 pour l'ensemble du canton). Même les Hauts de France faisaient figure honorable avec 105 migrations, se répartissant à parts à peu près égales entre les 5 départements (Nord, Pas de Calais, Aisne, Somme, Oise). Au total on peut dire que les migrations auzançaises partaient dans de multiples directions. A noter que Sannat, que l'on avait déjà rapproché du canton d'Auzances, se singularisait aussi par quelques destinations moins usuelles, comme l'Hérault, avec en particulier la ville de Sète (dont le nom s'orthographiait à cette époque Cette), avec 19 migrations, l'Eure 10, ou la Gironde 8.

### Canton de Chambon :

Canton Chambon	Région Paris.	%	Nord-Est	%	Sud-Est	%	Sud-Ouest	%	Nord-Ouest	%
Auge	6	43	1	7	4	29	1	7	2	14
Budelière	42	48	26	30	7	8	3	3	9	10
Chambon	51	41	48	38	10	8	3	2	13	10
Lépaud	22	59	8	22	3	8	1	3	3	8
Lussat	38	68	7	13	7	13	2	4	2	4
Nouhant	10	67	3	20	2	13	0	0	0	0
St-Julien le Chatel	32	67	12	25	3	6	0	0	1	2
St-Loup	67	81	7	8	0	0	1	1	8	10
Tardes	7	25	10	36	0	0	7	25	4	14
Verneige	5	71	1	14	1	14	0	0	0	0
Viersat	13	52	8	32	1	4	1	4	2	8
<b>Canton</b>	<b>293</b>	<b>56</b>	<b>131</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>44</b>	<b>8</b>



Avec le canton de Chambon, nous sommes sur des nombres beaucoup plus petits, et pour cela parfois peu significatifs. Rappelons que la migration y était beaucoup moins importante : 529 migrations pour Chambon entre 1880 et 1914, 2129 pour Evaux et 2488 pour Auzances (alors que les différences de population cantonale étaient faibles : Près de 10.000 habitants pour Auzances, un peu plus de 9.000 pour Evaux, un peu moins de 9.000 pour Chambon).

Renversement complet de tendance pour ce qui concerne les destinations des migrants. Non seulement le Sud-Est qui comprend les régions lyonnaises et stéphanoises rejoint le Sud-Ouest et le Nord-Ouest dans la catégorie des régions peu prisées, mais le Nord-Est lui-même semble délaissé, à l'exception des communes proches du canton d'Evaux (Budelière, Chambon, Tardes). La Région Parisienne l'emporte très nettement avec 56 % des migrants qui s'y rendent. Paris à lui seul concentre 211 des 529 migrations du canton de Chambon. Avec les 3 départements actuels de la Petite Couronne (64 migrations), l'ancien département de la Seine accueille 275 migrations soit plus de la moitié (52%). L'émigration à la périphérie de la ville capitale se concentre presque en totalité dans les Hauts de Seine (51 migrations).

Dans le Nord-Est, comme ailleurs, la Meurthe et Moselle l'emporte avec 31 migrations, (14 fois moins que dans le canton d'Evaux !). Les Vosges, 2<sup>ème</sup> département d'accueil de ce Nord-Est dans les 2 autres cantons, avec 10 migrations (19 fois moins que dans le canton d'Evaux) sont devancées par la Meuse et la Marne, 13 migrations chacune.

Enfin le Rhône (2 migrations), et la Loire (1) disparaissent pratiquement. Par contre dans ce grand Sud-Est, l'Allier voisine accueille 13 migrations. Le tropisme de voisinage bourbonnais touche particulièrement 3 communes, une par canton, outre Chambon dans le canton dont la ville est le chef-lieu (7 migrations), Sannat dans le canton d'Evau (15 migrations) et Dontreix dans le canton d'Auzances (25 migrations). Par contre l'attraction du Puy de Dôme touche essentiellement les communes du canton d'Auzances.

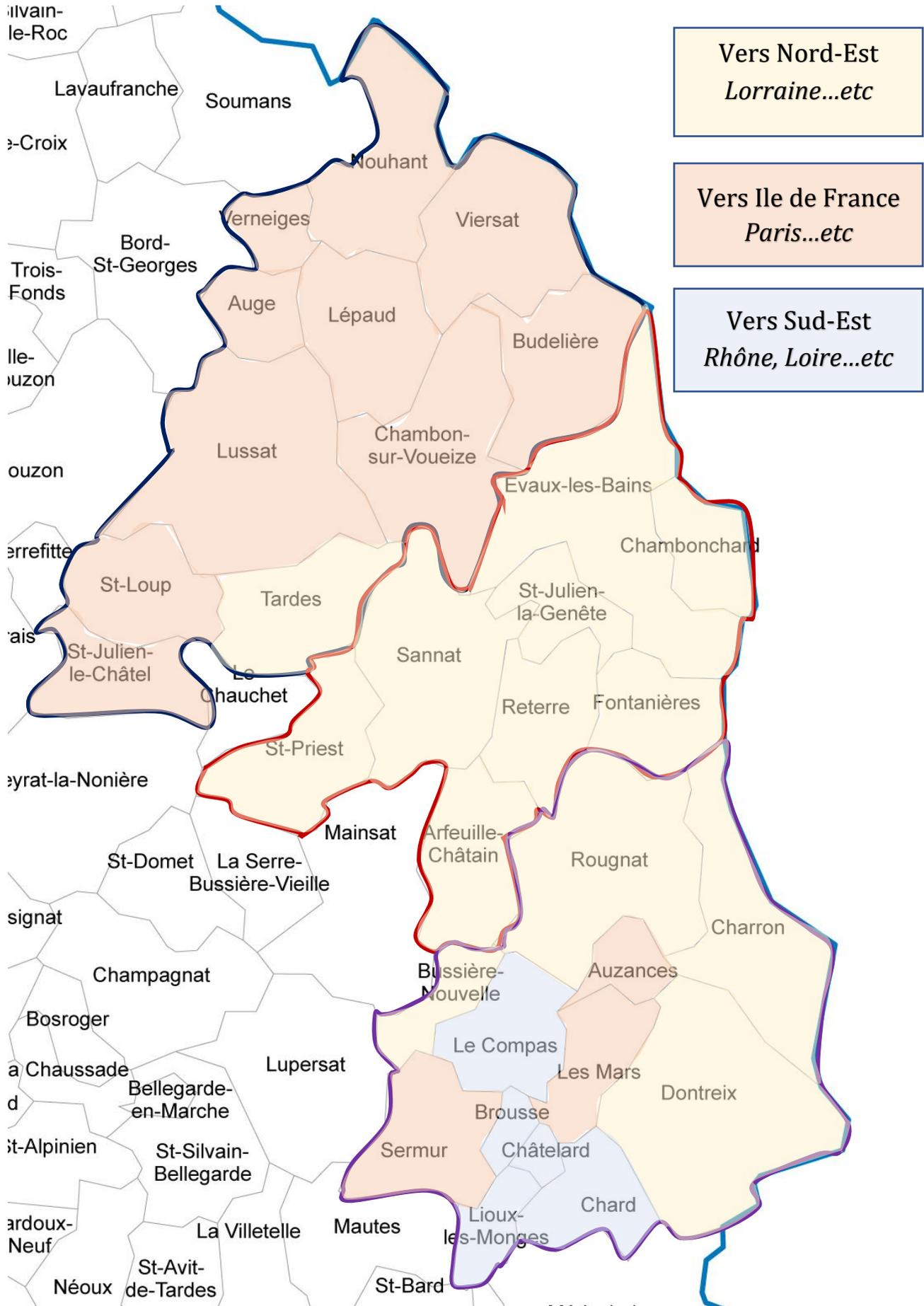
### **Régions de destination N°1 des migrations par communes d'origine.**

La carte page suivante répertorie les communes des trois cantons selon la destination principale des migrants, suivant les 5 grandes zones précédemment définies. Dans les faits nos migrants se dirigeaient très majoritairement dans 3 de ces zones : la Région Parisienne, le Nord-Est et le Sud-Est. A chaque commune est attribuée la couleur de la zone qui arrive en numéro un.

On constate que le canton de Chambon est presque exclusivement « Parisien », à l'exception de Tardes, le canton d'Evau est tourné vers le nord-est, et on peut le qualifier de « Lorrain », le canton d'Auzances est plus hétérogène et part dans les 3 directions. Notons qu'à peu de choses près Dontreix aurait pu être « Lyonnais », que les Mars et Sermur s'en rapprochent. On aurait pu penser que le canton d'Evau était un canton de transition, or on constate que c'est plutôt celui d'Auzances qui l'est. Alors les cantons à dominante « lyonnaise » sont-ils un peu plus loin, par exemple du côté de Bellegarde et de Crocq ? Nous poursuivrons nos investigations pour le savoir et publierons ultérieurement les résultats de cette extension de recherche. Finalement tous cela donne l'impression que notre coin de Combrailles reproduit en miniature la carte de France. Le nord de cet ensemble de 3 cantons (Chambon) va au nord (Paris). Le sud (Auzances), mais qui au niveau du département est situé au sud-est, va (plus qu'ailleurs) plein est, vers des régions qu'on rattache au sud-est de la France. Situé entre les deux autres cantons, le canton d'Evau va entre les deux points cardinaux, entre le nord et l'est, au nord-est.

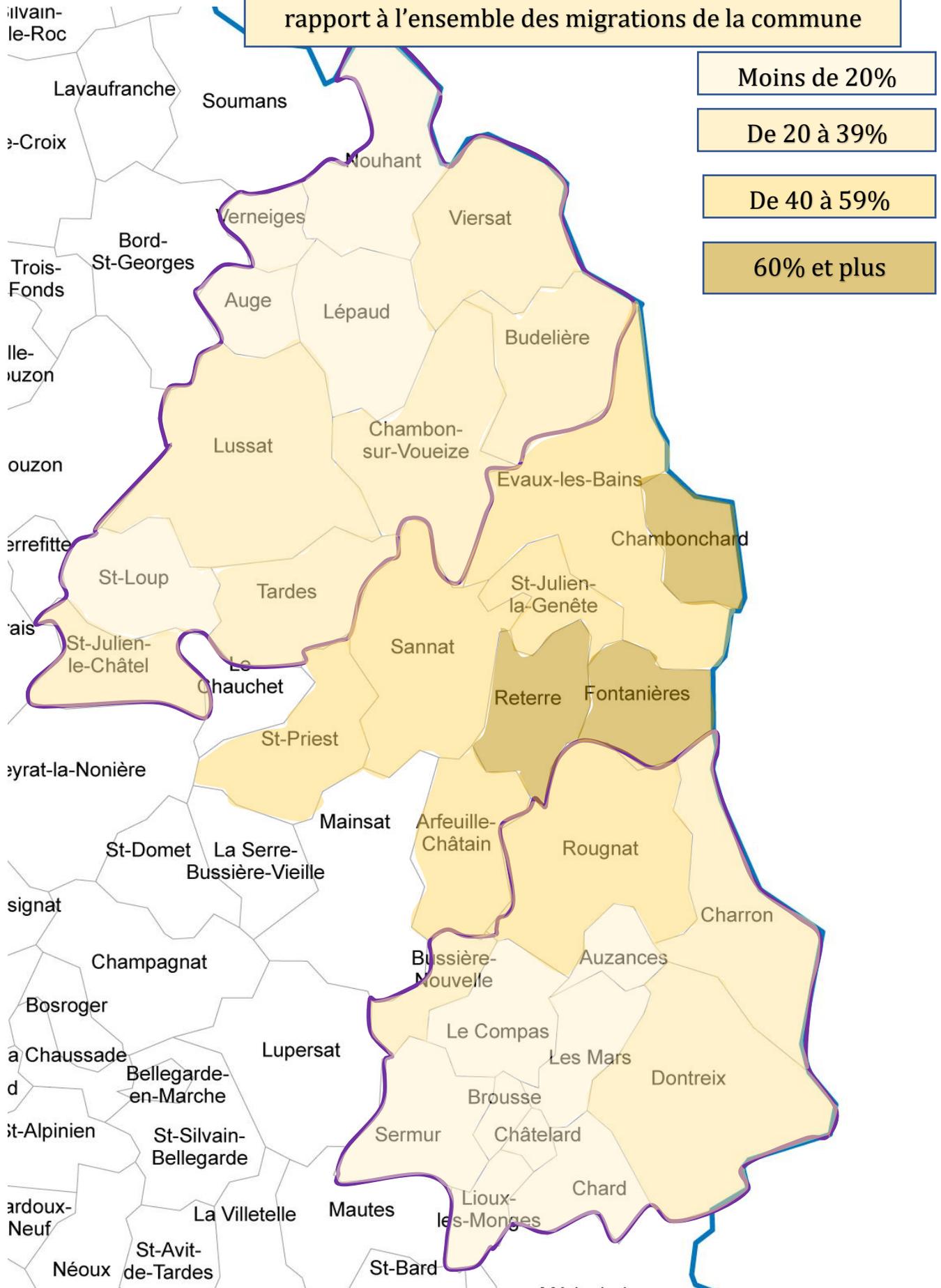
Trois autres cartes suivent et confirment la première. Les pourcentages sont ceux des migrations vers la zone concernée par rapport à l'ensemble des migrations de chaque commune. Les % exacts figurent sur le tableau de chacun des cantons en début de paragraphe.

Régions de destination N°1 des migrations par communes d'origine des migrants

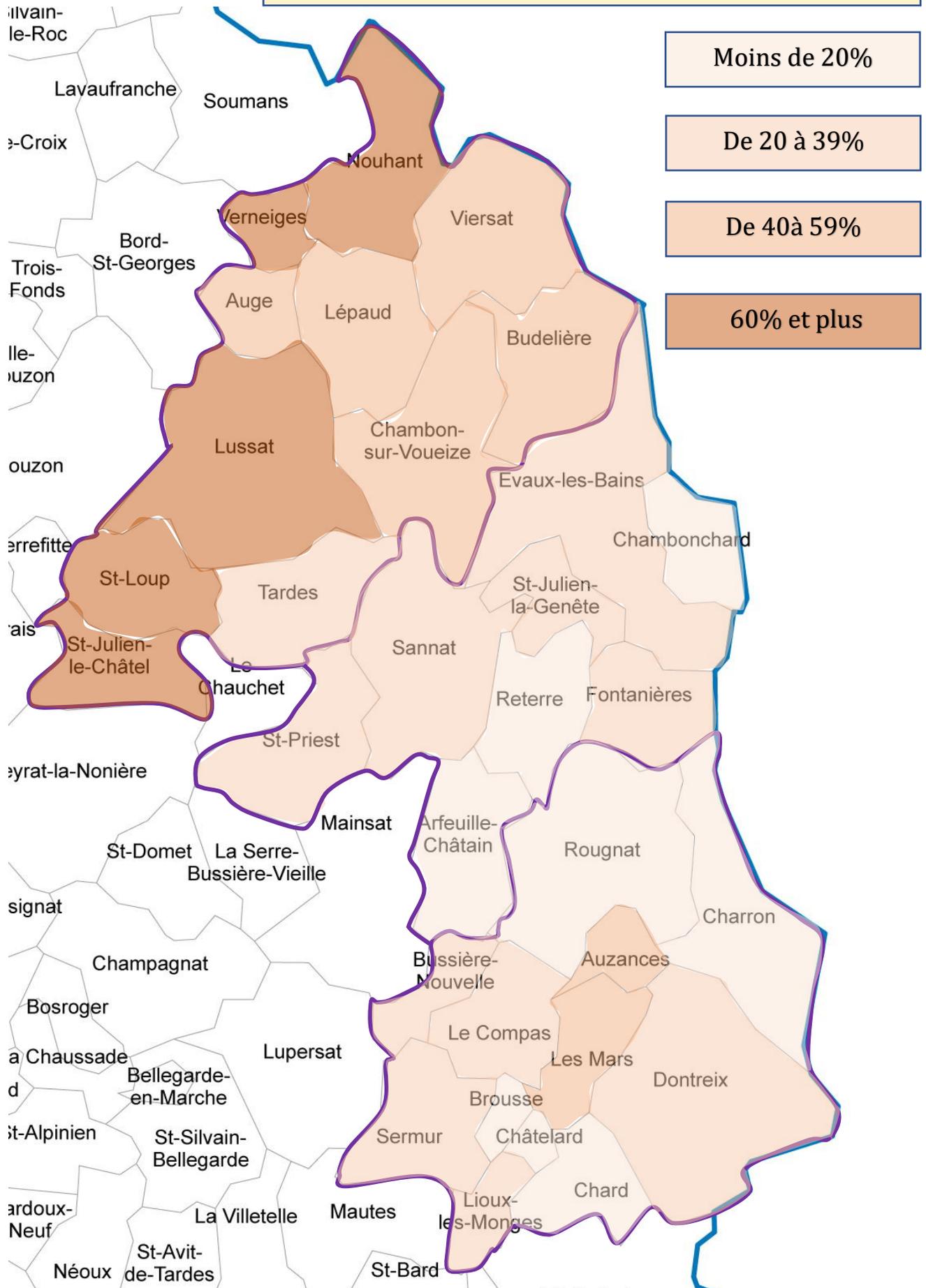


# Les migrations dans le Nord-Est de la France

Le % est celui des migrations vers le Nord-Est par rapport à l'ensemble des migrations de la commune

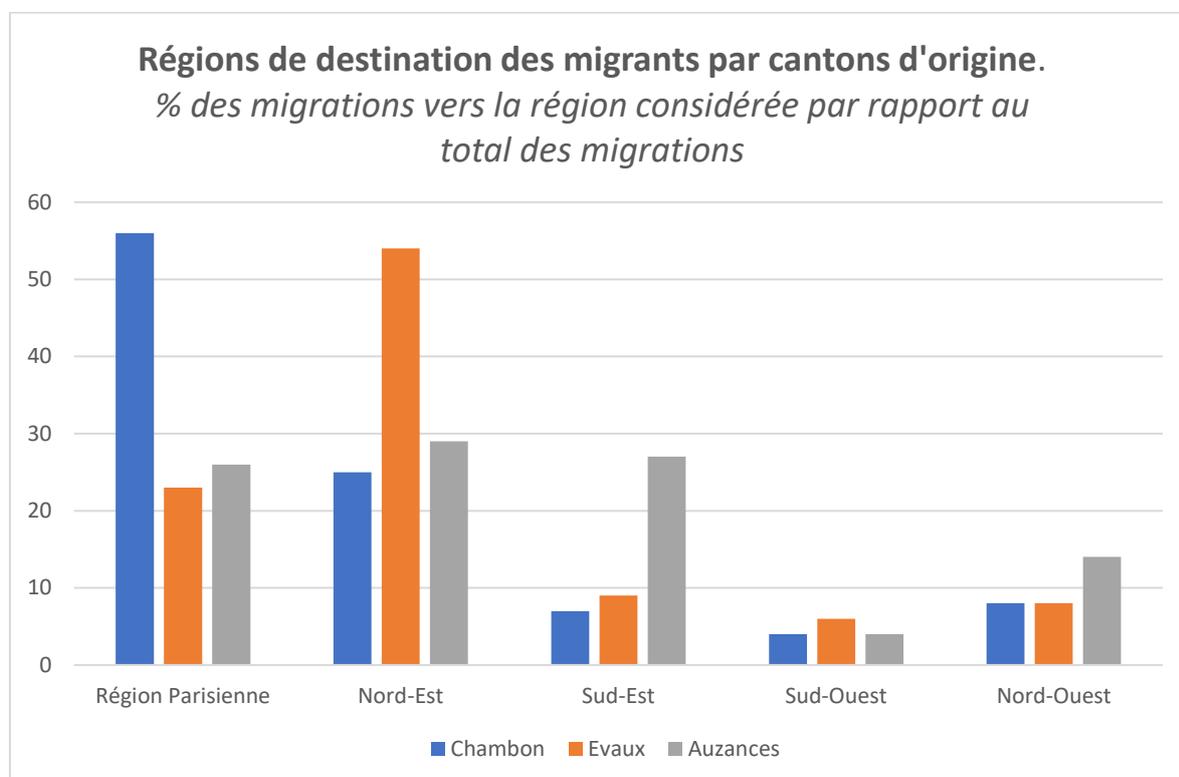


# Les migrations en Région Parisienne



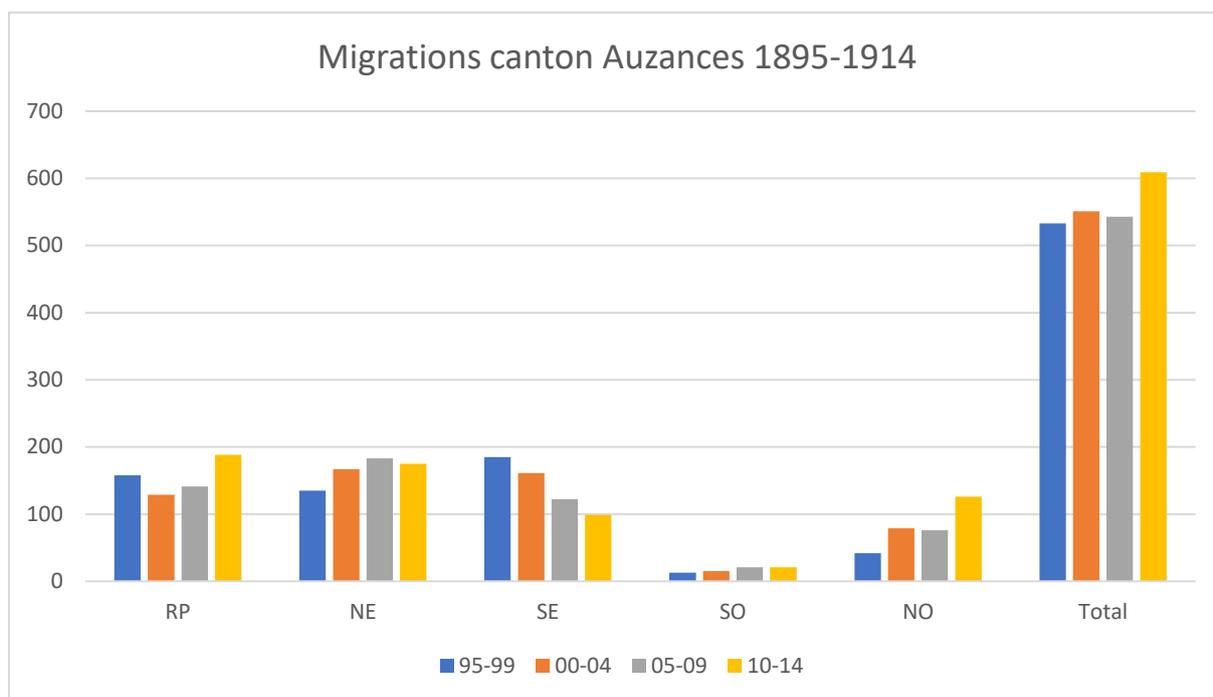


Ces régions de migrations des maçons de nos trois cantons nous pouvons les représenter sous un autre type de graphique qui permet de visualiser d'une manière différente une même réalité.



	Evaux	Chambon	Auzances
Région Parisienne	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>26</b>
Nord-Est	<b>54</b>	<b>25</b>	<b>29</b>
Sud-Est	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>27</b>
Sud-Ouest	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Nord-Ouest	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>14</b>

Ce graphique montre bien que les maçons du canton d'Evau avaient, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle une préférence pour le Nord-Est de la France et secondairement pour la Région Parisienne. C'est exactement l'inverse que faisaient les maçons originaires de Chambon. Quant à ceux du canton d'Auzances, ils se répartissaient assez équitablement entre trois régions, les deux précédemment citées, auxquelles s'ajoutaient le Sud-Est, et même, de manière non négligeable, le Nord-Ouest. Cette constatation vaut si l'on se réfère à l'ensemble de la période, mais si on regarde plus dans le détail, on constate qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Prenons l'exemple du canton d'Auzances.



Canton d'Auzances	1895-1899	1900-1904	1905-1909	1910-1914	Total
Région Parisienne	158	129	141	188	616
Nord-Est	135	167	183	175	660
Sud-Est	185	161	122	99	567
Sud-Ouest	13	15	21	21	70
Nord-Ouest	42	79	76	126	323
Total	533	551	543	609	2236

Si on découpe la période en 4 sous-périodes de 5 ans, on se rend compte que le Sud-Est (en fait la région Lyon-St-Etienne) dominait assez nettement à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (1895-1899) et que c'est à l'aube du 20<sup>ème</sup> siècle que le Nord-Est a creusé son avantage (1905-1914). Tout se passe comme si les migrants du canton d'Auzances s'étaient adaptés à la conjoncture en faisant preuve d'une grande capacité de mobilité. L'emploi faiblissant dans la région lyonnaise, avec une pause dans les grands travaux qu'a connus Lyon à l'exemple de Paris, une partie des maçons du canton d'Auzances a rejoint ceux du canton d'Evaux pour participer à l'achèvement de l'industrialisation de la Lorraine, en y construisant des usines, des habitations, et des infrastructures civiles ...et militaires. L'emploi en Lorraine lui-même déclinant à la veille de la guerre (ce qui se constate également pour le canton d'Evaux), des migrants partent alors vers le Nord et l'Ouest. Ainsi font les migrants d'Auzances (Nord, Somme, Calvados), de Chard (Seine-Maritime), de Charron (Aisne, Seine-Maritime), de Rougnat (Aisne, Manche), et surtout de Dontreix (Eure, Eure et Loire).

## **Concentration et dispersion de migrations.**

Cela nous amène à relever qu'on peut noter deux tendances apparemment contradictoires, celle de la concentration et celle de la dispersion des migrations, notamment dans les deux cantons très migrants que sont ceux d'Evaux et d'Auzances. Ainsi par exemple dans le canton d'Evaux, les communes d'Arfeuille-Châtain, de Sannat et de Reterre envoient des migrants dans respectivement 61, 60 et 55 départements, c'est-à-dire dans à peu-près les 2/3 des départements français, signe de grande dispersion sur le territoire national, mais en même temps, 40% ou un peu plus de leurs migrants se concentrent dans 3 départements (respectivement 40, 42 et 42). Il s'agit de la Meurthe et Moselle, de Paris et de la Meuse pour Arfeuille-Châtain, de la Meurthe et Moselle, de Paris et des Vosges pour Sannat, de la Meurthe et Moselle, de la Côte d'Or et des Vosges pour Reterre.

Constatation identique dans son principe pour les trois communes du canton d'Auzances qui rayonnent sur le plus grand nombre de départements, Dontreix, Le Compas et Rougnat le font sur respectivement 59, 56 et 54 départements (dans une France qui comptait 87 départements). Et dans chacun des cas, les 3 premiers départements de destination accueillent environ 1/3 des migrants de la commune (respectivement 31, 34 et 38 %). Si Rougnat a exactement le même profil que Sannat, en plaçant dans l'ordre la Meurthe et Moselle, Paris puis les Vosges, Dontreix se distingue en introduisant le Rhône en troisième position, et en mettant Paris avant la Meurthe et Moselle. Quant au Compas, il ignore sur son podium le Nord-Est en plaçant aux trois premières places Paris, la Loire et le Rhône.

## **Les migrations à l'étranger.**

Cette dispersion des migrants dépasse même le cadre de nos frontières hexagonales. 54 migrations, en partance de nos trois cantons, furent effectuées durant cette période en terres étrangères (en considérant comme telles des territoires aujourd'hui indépendants mais qui étaient des colonies à cette époque). Encore une fois, c'est le canton d'Auzances qui fit preuve de la plus grande mobilité. 32 migrations furent effectuées hors de France, 18 pour le canton d'Evaux, et seulement 4 pour celui de Chambon. Les communes les plus « exportatrices » de notre savoir-faire furent pour le canton d'Auzances : Charron avec 9 migrations (6 en Algérie, et 3 chez nos voisins : Belgique, Suisse, Espagne), Dontreix avec 7 (Également les voisins, Belgique et Suisse, ainsi que l'Afrique du Nord : Algérie et Tunisie, mais

aussi, au-delà de l'Océan Atlantique : l'Argentine-3 migrations), Rougnat avec 5 migrations (Encore les voisins, Luxembourg, Italie, mais également plus loin, la Russie-3 migrations-, probablement sous l'influence de son voisin Châtain), et Les Mars avec 4 migrations (Belgique, Espagne, Tunisie, Algérie).

Dans le canton d'Evau s'illustrent Sannat avec 4 migrations chez nos voisins francophones Belges et Suisses (2 migrations pour chacun de ces pays) et surtout Arfeuille-Châtain avec 9 migrations (4 en Tunisie, 1 en Suisse, 1 au Luxembourg et 3 en Russie). Ces migrations en Russie, que ce soient celles de Châtain, ou celles de son proche voisin Rougnat, ne sont certainement pas étrangères au lien fort qui unissait Châtain à la Russie depuis un mariage prestigieux, célébré à Chenonceaux, qui vit en 1844 le prince russe Augustin Galitzine épouser Stéphanie de la Roche-Aymon.

Pour l'anecdote, voici ce que nous dit le site « Châteaux de France » à propos du château de Châtain dont SHP a déjà eu l'occasion de parler à propos de l'histoire de la famille, en partie sannatoise, de Loubens de Verdalle :

Le château de Châtain a été construit au XII<sup>e</sup> siècle mais il a été fortement remanié aux XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au Moyen Âge, les seigneurs du lieu appartiennent à la famille de Montvert ; puis la propriété passe au début du XV<sup>e</sup> siècle, par le mariage de Delphine (ou Dauphine) de Montvert avec Jean de Bonneval, à la famille de Bonneval qui la conserve jusqu'en 1768, date de la vente à la famille de Loubens de Verdalle, qui en est propriétaire pendant presque un siècle. Le château est acheté en 1852 par Antoine de La Roche-Aymon et devient ensuite, par le mariage de sa fille Stéphanie avec le prince Augustin Galitzine, la propriété d'une branche de la famille Galitzine, dont on trouve les armes dans la chapelle proche, chapelle du château devenue ensuite église paroissiale de Châtain. La chapelle voisine du château est une ancienne chapelle seigneuriale du XVII<sup>e</sup> siècle, où ont été ensevelis des membres de la famille Galitzine ; les dépouilles se trouvent en réalité dans une petite chapelle du cimetière d'Arfeuille-Châtain en face. Au XX<sup>e</sup> siècle, le château est devenu une maison de repos, puis, à partir de 2008, un foyer pour adultes handicapés. A l'intérieur du château subsiste une cheminée de l'époque Loubens de Verdalle et une autre de la période des princes de Galitzine.

Ce prince Augustin Galitzine, né le 23 mai 1823 à Saint-Pétersbourg (Russie), et décédé le 17 décembre 1875 à Paris, à l'âge de 52 ans était membre d'une très importante famille russe dont Wikipédia nous précise : La famille Galitzine (translittération française la plus courante) est la deuxième plus grande et plus noble maison princière de Russie. Les Galitzine revendiquent leur ancienneté dans la dynastie Russe des Gediminas qui existe depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

Suit une liste des fonctions occupées au cours des siècles par cette famille qui montre qu'elle a donné un très grand nombre d'hommes d'état, de généraux, et de diplomates à la Russie impériale. On peut s'étonner de cette présence d'un prince de si haut rang au château de Châtain. Sans doute le

mérite en revient-il à l'épouse, dont la famille d'origine locale jouissait d'un prestige certes moindre, mais à laquelle l'ancienneté de la noblesse conférait une certaine gloire.

Voici ce qu'en dit, encore une fois, Wikipédia :

La famille de La Roche-Aymon est une famille subsistante de la noblesse française, d'extraction médiévale, elle fait partie des familles françaises subsistantes les plus anciennes. Originaire de la Marche, elle remonte sa filiation suivie jusqu'en 1179. Elle tient son nom du fief de la Roche à Évaux-les-Bains (Creuse), et fut également possessionnée au Moyen-Âge à Mainsat et Saint-Maixant (Creuse).

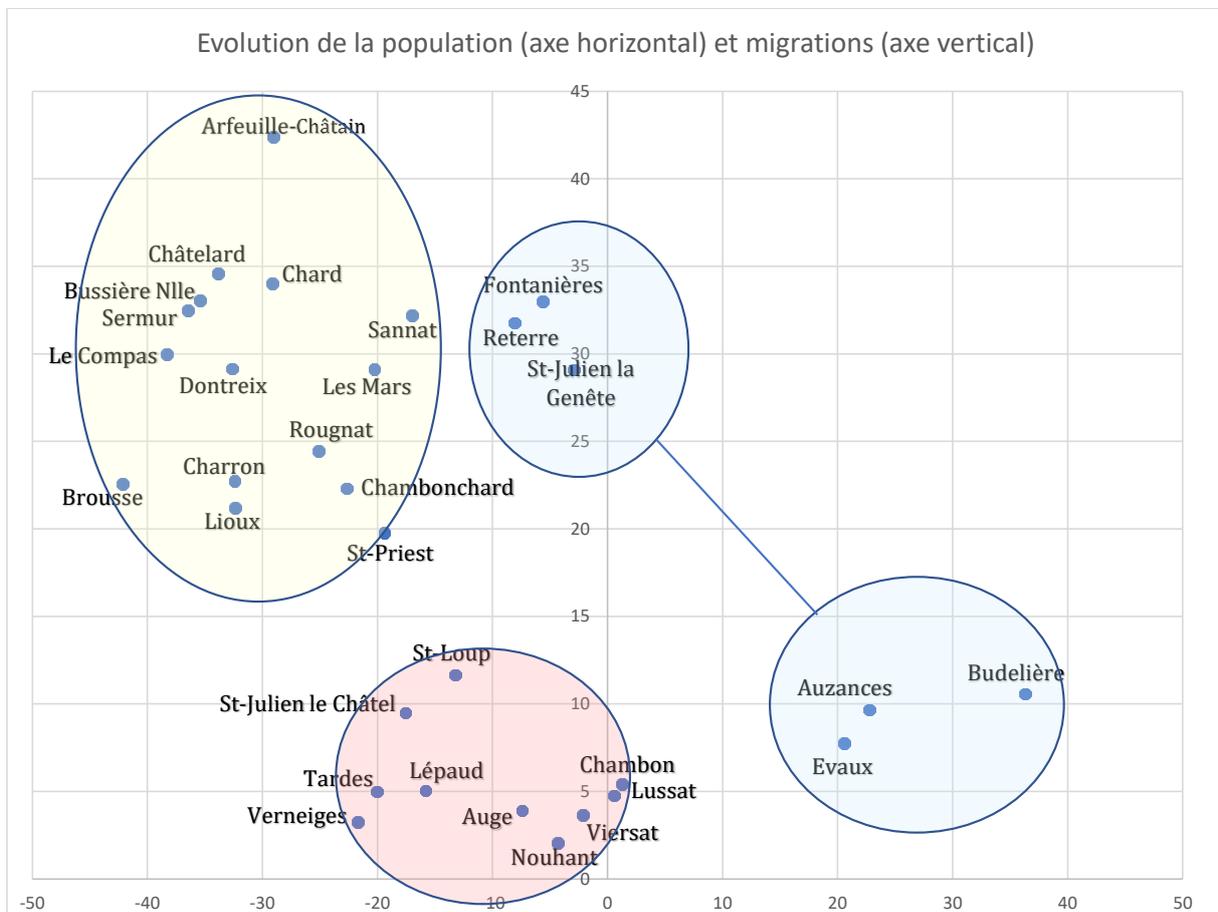
### **3- Evolution de la population et migrations**

Nous avons constaté que les migrations revêtaient une importance différente suivant les cantons, et même suivant les communes. Nous savons par ailleurs que la population de la Creuse, comme celle de la France rurale en général, a beaucoup diminué à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Nous savons également que la question se pose de savoir si l'émigration saisonnière des maçons a accéléré, ou au contraire ralenti, l'émigration définitive de nos campagnes vers les centres industriels ou urbains. Le débat s'est ouvert dès le 19<sup>ème</sup> siècle et n'est pas aujourd'hui véritablement tranché. On trouve encore exprimées les deux opinions. Il est vrai que l'on peut tenir les raisonnements suivants : Des maçons, lassés de faire la route, ayant eu l'occasion de trouver à s'installer près de leur lieu de travail, surtout s'ils étaient célibataires, et (ou) non bénéficiaires de fait de l'héritage quand il y en avait un, ont pu se trouver tentés. Et quand le chemin de fer est arrivé, ils pouvaient en outre plus facilement amener leur famille avec eux s'ils en avaient une. Mais on peut aussi tenir le raisonnement inverse : La migration temporaire procurait un revenu de complément qui permettait à la famille de vivre, et même d'acheter quelques terres, contribuant ainsi au maintien d'une petite paysannerie relativement nombreuse, ou à d'autres habitants, non paysans, de rester vivre, au moins une partie de l'année, au pays.

L'étude que nous avons faite sur la population sannatoise nous avait montré que sur l'ensemble du 19<sup>ème</sup> siècle le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) ne suffisait pas à expliquer les variations du nombre d'habitants, qu'il augmente dans la première moitié du siècle, ou qu'il diminue dans la deuxième. Un autre facteur jouait, le solde migratoire. Les départs définitifs ont toujours été plus nombreux que les arrivées, et le phénomène s'est aggravé dans la deuxième moitié du siècle, époque où la

migration a atteint son apogée. Mais en était-elle la cause alors que le phénomène d'exode rural devenait général en France ? Certainement pas la seule cause, mais était-ce une circonstance aggravante ? Peut-être ? On peut le vérifier en comparant l'évolution de la population dans les communes à forte émigration et les communes à faible émigration.

Si on calcule le taux de croissance, ou de décroissance, de la population de chacune de nos 31 communes entre 1851 et 1911, et qu'on le met en relation avec le ratio d'importance de la migration par rapport à la population que nous avons calculé (cf. Carte La Migration par communes (1)), on peut construire un schéma assez éloquent.



Pour comprendre le positionnement des points prenons l'exemple de Sannat. Dans le sens de la hauteur (« en ordonnées ») il est à 32. Dans le sens horizontal il est à 17 à gauche du zéro, soit -17. Cela signifie que Sannat faisait partie des communes les plus maçonantes (indice 32) et que sa population a baissé de 17% entre 1851 et 1911. Ce type de schéma, avec ce que l'on appelle des « nuages de points », permet de visualiser dans notre cas, 4 ensembles dont 2 ont un caractère commun.

On voit que les communes situées dans la partie haute du schéma, c'est-à-dire qui connaissaient une migration saisonnière importante, sont aussi celles qui sont toutes situées à gauche de l'axe 0 (zéro), c'est-à-dire dans le négatif. C'est particulièrement vrai pour celles qui sont dans la bulle jaune. Certes un petit groupe, la bulle bleue, a limité les dégâts, nous en reparlerons.

Les 2 bulles du bas, regroupant les communes peu maçonnières, sont comme décalées vers la droite, c'est-à-dire faiblement négatives, ou même positive, leur population a augmenté !

Ce schéma semble confirmer que la migration saisonnière a bien été un facteur aggravant de l'émigration définitive, qui combinée à un solde naturel devenu négatif à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (baisse de la natalité et remontée du taux de mortalité à cause du vieillissement de la population), ont provoqué la forte diminution de la population de nos communes rurales.

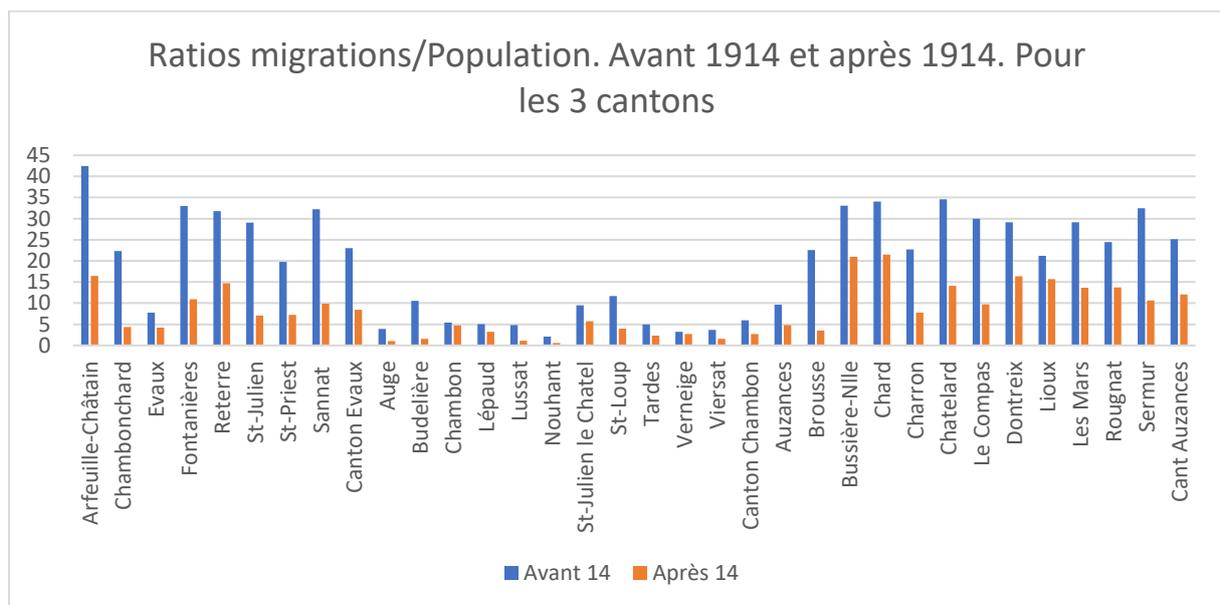
Que sont ces bulles bleues qui regroupent des communes qui semblent avoir bénéficié d'un avantage particulier qui les a préservées, au moins partiellement de l'exode, et qui a même permis à certaines d'augmenter leur nombre d'habitants. Ce point commun ne serait-il pas le chemin de fer ? Les gagnantes semblent être les communes qui ont bénéficié d'une gare, ou de sa proximité. La ligne de chemin de fer, c'est la ligne Montluçon-Auzances ouverte en 1885 qui nous reliait à Paris, et par là à une grande partie de la France du centre et du nord, puis avec son extension jusqu'à Eygurande en 1887 et ses différents raccordements, nous reliait à Clermont, Lyon, Bordeaux et le Midi. Les gares, dans nos trois cantons, ce sont « Budelière-Chambon », Evaux, Reterre (qui était en fait située entre les bourgs de Reterre et de Fontanières), Auzances et Les Mars (qui semble avoir moins bénéficié du train). Quant à St-Julien la Genête, la commune a dû profiter de sa très grande proximité d'Evaux. Evaux qui profita en outre, on l'a dit de la renaissance de son thermalisme antique à partir de 1831. Quant à Budelière, le premier de la classe, à la présence d'une gare, il ajouta à partir de 1905, les fameuses mines d'or du Chatelet qui employaient environ 300 personnes vers 1910, année où fut créée la cité ouvrière (bien conservée encore aujourd'hui). Tout cela permit cette très belle augmentation de 36% de sa population entre 1851 et 1911.

## 4- La migration des maçons après la guerre de 14-18

Contrairement à ce que l'on affirme parfois, la migration saisonnière ne prend pas fin avec la Première guerre mondiale. Elle continue très faiblement pendant la guerre, hors de la zone de combats bien sûr, et elle reprend après l'armistice, dès 1919, de manière non négligeable, jusqu'à la crise des années 30.

Ainsi dans le canton d'Evau, si l'on comptait 2129 migrations avant-guerre, on en trouve encore 582 après la guerre, dans celui de Chambon on passe de 529 à 203, et dans celui d'Auzances de 2488 à 881.

Si l'on reprend les ratios calculés pour la période d'avant-guerre (% des migrations par rapport à la population totale) on note la baisse, bien sûr, mais on constate qu'elle n'a pas la même ampleur suivant les communes. Certaines ont maintenu un taux de migrants assez élevé, c'est notamment le cas dans le canton d'Auzances.



A gauche, d'Arfeuille-Châtain à « Canton d'Evau » figurent les communes du canton d'Evau, au centre, à partir d'Auge, celles du canton de Chambon, puis à droite, à partir d'Auzances, celles du canton d'Auzances. Pour chaque commune le trait vertical bleu représente les migrations avant la guerre, le trait rouge à droite, celles pendant et après la guerre.

Le graphique montre que la migration a nettement plus baissé dans le canton d'Evau que dans celui d'Auzances. Si on fait la liste des communes où elle a baissé de moins de moitié, c'est à dire moins de 50%, on ne trouve aucune commune dans le canton d'Evau, seule Reterre s'en approche. Par

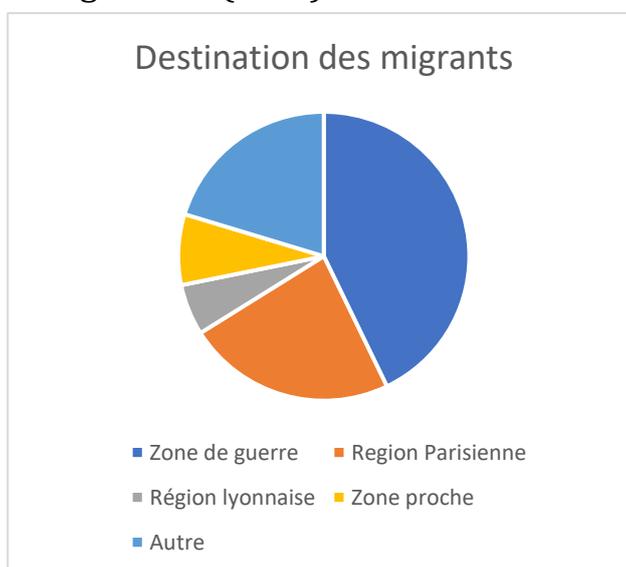
contre dans le canton d'Auzances, 5 communes sont dans ce cas : Bussière-Nouvelle, Chard, Dontreix, Lioux-les-Monges et Rougnat. Ces communes sont donc celles où la migration s'est poursuivie avec une certaine intensité entre les deux guerres. Un autre calcul montre que la migration s'est mieux maintenue dans le canton d'Auzances. Ainsi on constate que la part que représentait le canton d'Auzances dans la migration en partance de nos trois cantons croît de 48% à 53%, alors que celle du canton d'Evau décroît de 42% à 35%. Chambon restant stable autour de 10%.

### Destination des migrants.

Des constantes subsistent, Chambon continue à avoir une préférence pour la Région Parisienne, le Rhône semble connaître un regain d'intérêt dans le canton d'Auzances, particulièrement à Dontreix et à Chard. Dans le canton d'Evau la Lorraine et Paris continuent à être fort prisés, mais ce qui apparaît surtout, et c'est nécessairement une nouveauté, c'est le caractère prédominant du secours porté aux régions de l'Est et du Nord dévastées par la guerre. Nos maçons ont, autant que la migration, certes en déclin l'a permis, participé à la reconstruction de ces régions sinistrées. Ils sont allés dans les départements où ils allaient déjà avant-guerre, en Lorraine notamment (Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges), mais encore plus massivement vers de nouveaux départements où les destructions de bâtiments et d'infrastructures ont été les plus importantes, la Marne et l'Aisne.

Si l'on prend l'ensemble des départements qui ont connu la guerre et ses bombardements presque incessants : Nord, Pas de Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle, Vosges, ils ont accueilli près de la moitié des migrations (43%)

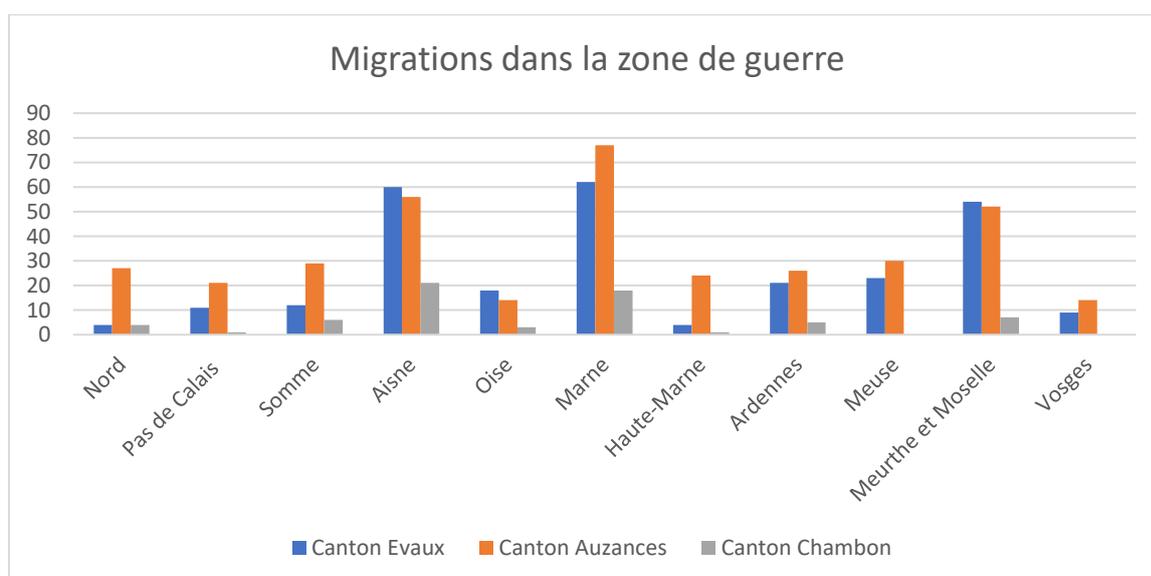
	<i>Nombre de migrations</i>	<i>% des migrations</i>
Zone de guerre	714	43
Région Parisienne	387	23
Région Lyonnaise	95	6
Zone proche	132	8
Autre	338	20



La Région Parisienne continue à avoir un grand pouvoir d'attraction dans les trois cantons. Dans une moindre mesure, et davantage dans le canton d'Auzances, la région lyonnaise continue à attirer des migrants. Mais plus qu'avant-guerre les départements proches comme l'Allier et le Puy de Dôme accueillent des migrants qui préfèrent ne pas trop s'éloigner, (c'est ce que signifie dans le graphique « Zone proche », en y ajoutant un troisième département qui a toujours accueilli de nombreux migrants la Saône et Loire). Mais beaucoup de ces migrants d'entre les deux-guerres vont finir par s'installer dans leur région d'accueil, devenant des migrants définitifs...mais souvent pas totalement définitifs, car nombreux conserveront leur maison au pays, pour les vacances ou la retraite, formant ces cohortes de « vacanciers » ou de « Parisiens » que l'on voyait revenir chaque été.

*Nombre de migrations, par cantons, dans les départements sinistrés par la guerre*

	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne	Oise	Marne	Haute-Marne	Ardennes	Meuse	Meurthe et Moselle	Vosges	Total
<b>Canton Evaux</b>	4	11	12	60	18	62	4	21	23	54	9	278
<b>Canton Auzances</b>	27	21	29	56	14	77	24	26	30	52	14	370
<b>Canton Chambon</b>	4	1	6	21	3	18	1	5	0	7	0	66
<b>Total</b>	35	33	47	137	35	157	29	52	53	113	23	714



Si l'on examine de plus près l'émigration dans les départements meurtris par la guerre, on constate que 3 départements se détachent nettement, la Marne, l'Aisne et la Meurthe et Moselle. Le canton d'Evau est celui qui a envoyé le plus fort pourcentage de ses migrants réparer les dégâts de la guerre (48% des migrations totales du canton, soit une sur deux, contre 42% pour Auzances et 33% pour Chambon). Mais le canton d'Auzances l'emporte en nombre de migrations (370 contre 278 pour Evau) parce qu'il a globalement connu une émigration post-guerre plus grande.

Cette émigration d'après-guerre est souvent peu évoquée, en particulier son rôle dans la reconstruction des régions sinistrées par le conflit. Peut-être des études ont-elles déjà été menées ? Mais ce qui est vrai pour les cantons d'Evau et d'Auzances l'est-il pour le reste de la Creuse ? Si c'est le cas, le sujet mériterait d'être approfondi et davantage porté à la connaissance des Creusois. Cette page est peut-être la dernière de la saga des « maçons de la Creuse », moins prestigieuse que celles de Versailles ou du Paris d'Hausmann, mais humainement plus belle : Restaurer au profit de ceux qui avaient le plus souffert, ce que la bêtise et la cupidité des hommes avait détruit, n'était-ce pas une noble tâche ? Parmi eux il y avait d'anciens poilus qui avaient combattu sur ces lieux, et sans doute d'autres qui reconstruisaient ce qu'ils avaient déjà construit lors de leurs migrations d'avant-guerre

## **Annexe 1 :**

### **Quelques mots sur un exemple de cette dernière vague de migrations dans les régions sinistrées par la guerre de 14-18.**

Nous avons publié dans notre livre N°1 un témoignage de notre adhérente centenaire, Odette Gourdon, qui relatait ce qu'était la vie à Sannat autrefois. Ce texte, consultable sur le site internet de Sannat Histoire et Patrimoine, commençait ainsi :

*« Je suis née le 24 Novembre 1919 à Paris. Mes parents nés tous les deux à Sannat, habitaient à Arcueil, dans la proche banlieue parisienne. Mon père, conducteur de Travaux, avait été envoyé par son entreprise à Loivre, à 10 Kms de Reims pour y construire une métairie. C'était en 1922-23. Ce pays avait souffert très fortement de la guerre 14-18 et était encore un reste de champ de bataille qui a laissé dans ma tête de jeune enfant des souvenirs indélébiles,*

*tellement il était encore sous les décombres. Pas un arbre vivant, des obus plantés dedans, un cimetière aux tombes éventrées ...*

*Mon père m'a amenée à Sannat l'été 1924, chez ma grand-mère où vivait aussi sa fille qui exerçait le métier de couturière. Je suis restée dans ce bourg jusqu'à 1945. »*

Loivre, village situé à quelques kilomètres de Reims, subit effectivement, comme beaucoup de villes et villages du Nord et de l'Est de la France, des destructions massives ainsi qu'en témoignent ces photos que l'on peut voir sur internet :



Des villes et des villages furent détruits, mais également des infrastructures, des usines ou des fermes. C'est justement sur le chantier de reconstruction d'une ferme (une métairie) que vint travailler le père d'Odette, accompagné de sa famille, comme ce fut le cas lorsque son travail le maintint en région parisienne. Le chemin de fer, comme précédemment évoqué, permit souvent cette migration que l'on pourrait qualifier de mixte, qui n'est plus tout à fait saisonnière, mais pas encore définitive. Les attaches avec la commune d'origine, où vit encore une partie de la famille, où l'on a encore sa maison, restent très fortes. Ainsi dans le cas du père d'Odette, Léon Henri Vertadier, fils de maçon lui-même, né à Sannat le 6 septembre 1896, la fiche matricule mentionne effectivement cette migration à Loivre, avec une date légèrement différente, signifiant peut-être que la migration s'est prolongée et que la déclaration de changement de résidence a été un peu tardive.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			D DOMICILE. R RÉSIDENCE.
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	
21 Juillet 1923	Levallois Perret Rue Gravel N° 133	Seine	R.
7 Avril 1924 constructeur de travaux	Loivre chez Mme Chienne	Seine	R
23 Sept <sup>bre</sup> 27 maçon	Arueil N° 19 Villa Baudion	Seine	R

*de recrutement*  
*elle, entrée à l'hôpital*  
*918 - congé de 15 jours*  
*reçu en congé le 23 août*  
*- 8<sup>e</sup> échelon n° 11465 -*  
*me conduite" accordé*  
*Passé au 126° Rigi-*  
*Passé au CM d'm*  
*Sannat (comm)*

*66*  
*181*  
*Gu*  
*Cach*

Odette se souvient que son père est ensuite parti travailler à la reconstruction du château de Chevreigny dans l'Aisne, détruit par les bombardements allemands (en 1917). Parti avec son épouse, mais sans sa fille laissée aux bons soins de sa grand-mère et de sa tante dans la maison familiale de Sannat, sans doute pour lui garantir une plus grande stabilité<sup>3</sup>. Après-guerre, ces allers-retours entre lieux de travail et commune d'origine ne sont plus forcément saisonniers, mais ils demeurent. Et c'est à Sannat que le père d'Odette décédera jeune, quelques années plus tard, le 21

<sup>3</sup> Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et le début du 20<sup>ème</sup>, la migration ne s'effectuant plus à pied, certains maçons emmènent avec eux leur épouse, avec ou sans les enfants, mais reviennent périodiquement au pays, comme l'explique Jean-Luc de Ochandiano dans son étude sur la migration lyonnaise.

novembre 1929, à l'âge de 33 ans. Il avait contracté à la guerre, pour laquelle il fut mobilisé en 1915, à l'âge de 19 ans, différentes maladies qui le firent réformer en 1917, et qui contribuèrent à sa mort prématurée.

Il avait vécu plusieurs années en banlieue parisienne mais il revint fréquemment à Sannat. C'est là qu'il vint mourir, et il repose dans le cimetière communal. Son cas n'est pas unique. La fin de la migration saisonnière ne fut pas obligatoirement une rupture nette, un passage soudain de la migration saisonnière à la migration définitive. La transition d'une situation à l'autre put être progressive et le lien avec la commune d'origine demeurer, même avec les générations suivantes. Ainsi Odette, sa fille, installée en région parisienne, comme d'autres descendants de migrants partis vivre ailleurs, a continué, et continue encore à venir passer la belle saison en Creuse, bien qu'étant entrée depuis trois ans dans son deuxième siècle d'existence. Ces Creusois de Paris et d'ailleurs sont les précieux maillons de la chaîne qui nous relie à nos ancêtres maçons, et la preuve vivante de la solidité et de la durabilité de cette chaîne, colonne vertébrale de notre identité creusoise.

*Anne-Marie Maletterre-Delage*

*Jean-Pierre Buisson*

## **Annexe 2 :**

On peut s'interroger sur deux points :

- Tous les migrants étaient-ils des travailleurs du bâtiment ?
- Quelle était la part des migrations temporaires et celle des migrations définitives ?

### **1- Les professions exercées par les migrants.**

La profession mentionnée sur la fiche matricule est celle déclarée par le conscrit à ses 20 ans, au moment du conseil de révision. Parfois, dans de rares cas, elle a été modifiée au crayon. Dans les faits, certains, plus qu'il n'est annoté sur certaines fiches, ont pu en changer au cours de leur vie, et surtout exercer simultanément ou alternativement différents métiers. C'était souvent le cas à la campagne. Les métiers autres qu'agriculteur

proprement dit (on disait cultivateur), étaient souvent des métiers complémentaires de l'activité agricole. C'était le cas de nombreux artisans et commerçants. De la même manière des paysans, très nombreux également, trouvaient un complément de revenus dans la migration saisonnière en se faisant ouvriers du bâtiment, surtout maçons. Il en allait de même pour certains artisans dont l'activité au pays était insuffisante pour assurer le revenu familial, ou pour certains commerçants dont la femme continuait à tenir la boutique en l'absence du mari. La fréquence et l'accumulation des migrations dépendaient de l'importance de l'autre revenu, qu'il fallait plus ou moins compléter. Et pour les plus pauvres, qui ne bénéficiaient ni d'un revenu procuré par une propriété (terres, atelier ou boutique), ni d'une qualification particulière (manuelle ou intellectuelle), ni de la location d'un moyen de production (fermiers, métayers), il n'y avait que deux solutions, travailler près de chez eux comme ouvriers agricoles (« journaliers »), ou partir chaque printemps rejoindre la cohorte des migrants. Cela signifie que coexistaient deux grandes catégories de maçons, avec toutes les nuances intermédiaires possibles : les permanents (ou quasi-permanents), au moins durant une partie de leur vie, qui n'ont que ce revenu pour vivre, et les occasionnels, avec une dominante « maçon », ou une dominante « autre métier », souvent variable suivant les périodes (en fonction des capacités physiques, de l'âge, des nécessités financières, de l'activité de l'économie du pays en général, et du bâtiment en particulier, des opportunités familiales ou amicales, etc...).

Tout cela explique pourquoi il ne faut pas se fier complètement à un métier déclaré à un moment de la vie. On voit nettement sur les différents documents officiels qui peuvent concerner une même personne, fiche matricule, acte de mariage, actes de naissance des enfants où figure la profession du père, recensements, que l'homme concerné exerce tantôt le métier de maçon, tantôt un autre. Et le métier de maçon (par nature migrant) peut n'être mentionné sur aucun document officiel, alors que l'on a par ailleurs des preuves de migrations. Puisque l'on est toujours sur du déclaratif et que rien n'est codifié comme aujourd'hui, que la situation de chacun est changeante, l'aspect psychologique joue également. Que se sent-on d'abord ? Paysan ou maçon par exemple, puisque c'est l'alternative la plus courante.

Dans les faits, quelles sont les professions déclarées par les conscrits des trois cantons d'Evau, d'Auzances et de Chambon qui ont signalé à la gendarmerie un ou plusieurs changements de résidence. La très grande

majorité, à leurs vingt ans étaient maçons, ou tailleurs de pierre, cimentiers (le nom apparaît à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle), charpentiers, menuisiers. Pour Sannat, où nous avons pu faire une analyse plus fine, nous avons constaté que presque tous les migrants qui ne s'étaient pas déclarés ouvriers du bâtiment au moment du conseil de révision, l'avaient fait à un autre moment de leur vie, en qualité d'époux lors de leur mariage, de pères en déclarant une naissance, ou lors des recensements généraux de la population qui s'effectuaient tous les 5 ans.

Le sentiment d'appartenance à la corporation du bâtiment, et plus précisément à cette grande famille des maçons qui fonde l'identité d'un grand nombre de nos communes creusoises, peut se mesurer par la part de ces jeunes migrants qui se sont déclarés maçons, alors que d'autres disaient exercer une autre profession. La différence est très grande entre les deux cantons de tradition migrante, Evaux et Auzances, et celui où la migration était moindre, Chambon. Ainsi dans les cantons d'Evaux et d'Auzances presque 80% des conscrits qui par la suite migrèrent déclarèrent exercer un métier du bâtiment, presque toujours maçon ou tailleur de pierre, alors que dans celui de Chambon, ils ne furent que 40%, même si dans les faits, par la suite, ils enchaînèrent plusieurs migrations. Tout ça nous amène à beaucoup relativiser l'information brute qui est donnée par les sources et à devoir toujours l'analyser.

Nous venons de considérer la question côté « départ ». Plaçons-nous maintenant du côté « arrivée ». Que pouvait faire un cultivateur, (c'est la profession déclarée à 20 ans par la quasi-totalité de ceux qui ne déclarent pas un métier du bâtiment), à la belle saison, loin de sa terre, dans les mêmes régions (industrielles ou urbaines) que celles où allaient travailler les maçons, sinon faire le maçon. Les travaux saisonniers ne sont pas légion. Aujourd'hui ils se concentrent dans le tourisme et l'agriculture, autrefois c'était déjà le cas de l'agriculture (avec un flux de main d'œuvre des régions pauvres vers les régions voisines riches), de métiers spécifiques, généralement hivernaux, comme scieurs de long, ramoneurs ou bougnats (marchands et livreurs de charbon), et des métiers du bâtiment dont la Creuse et ses marges s'étaient fait une spécialité. La migration était le plus souvent (mais pas toujours) saisonnière parce que les travaux du bâtiment, pour la plupart, ne pouvaient se pratiquer qu'à la belle saison, et qu'il était impossible de travailler le mortier quand il faisait froid, et encore plus quand il gelait, ainsi que d'autres composants comme les badigeons. Rappelons en outre, à cet égard, que la France et l'Europe ont connu entre la

fin du Moyen-Age (époque de la guerre de Cent ans) et la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, ce qu'il est convenu d'appeler un « Petit âge glaciaire » qui s'est surtout caractérisé par des hivers longs et rigoureux, rendant encore plus nécessaire l'arrêt des chantiers à cette saison.

L'exode rural a conduit beaucoup de migrants définitifs, ailleurs en France, et même un peu en Creuse, à se faire embaucher au 19<sup>ème</sup> siècle dans l'industrie en pleine expansion. Mais les usines avec les machines à vapeur d'abord, et l'électricité ensuite, ne s'arrêtaient pas l'hiver, elles avaient besoin d'une main d'œuvre permanente. On peut donc exclure que les migrants saisonniers qui allaient majoritairement chez nous dans la Lorraine en pleine industrialisation y allaient pour travailler dans les mines ou la métallurgie, ils y allaient pour y construire les usines, les infrastructures, et les logements. Et même des ouvrages militaires, comme ces fameux forts où trouvèrent la mort tant de soldats, dont certains avaient participé à la construction. Et même l'un d'eux, de Sermur, est mort à Douaumont avant même que la guerre n'éclate. Peut-être par suite d'un accident du travail ?

En conclusion de ce point, on peut donc affirmer que la totalité des hommes qui ont enchaîné plusieurs migrations, dans ce département creusois où la tradition migrante et maçonnerie était si prégnante, doivent être considérés comme des « maçons migrants » au sens traditionnel du terme. Or ils représentent l'immense majorité des personnes recensées. La question par contre peut se poser pour ceux qui n'ont déclaré qu'une seule migration, et qui ont dit exercer un autre métier à leurs 20 ans. Mais ils ne représentent qu'un pourcentage très faible du total des migrants : 8%, et la très grande majorité sont officiellement « cultivateurs », ce qu'étaient en fait souvent nos « paysans maçons ».

## **2- Parts respectives des migrations temporaires et des migrations définitives.**

On ne peut préciser avec exactitude les parts respectives, mais comme pour tout ce qui vient d'être analysé, on peut simplement dégager des tendances. Le seul indicateur auquel on peut se référer est le dernier domicile connu de la personne. Les actes de décès d'une mairie enregistrent les décès survenus dans la commune. Dans nos communes rurales, à cette époque, ces morts sont pratiquement tous des habitants de la commune. Sont également transcrits les actes des défunts dont la résidence temporaire

pouvait être extérieure, mais qui étaient officiellement domiciliés dans la commune. Seules les « mentions marginales », pas toujours mentionnées, et les annotations sur les fiches matricules, également aléatoires, nous informent sur les décès extérieurs de personnes nées dans la commune, et ayant émigré de façon définitive.

Ainsi dans le cas de Sannat, sur les 158 migrants recensés (en utilisant les mêmes critères que pour les autres communes), nous n'avons pu trouver le lieu de décès que pour 110. Les 48 manquants se répartissent entre ceux qui sont partis habiter dans les communes voisines, suite à un mariage par exemple, et ceux qui ont migré définitivement là où ils étaient allés travailler. Selon quelle proportion ? On ne peut pas le savoir.

Si on essaye de faire une statistique à partir des 110 dont le lieu de décès est connu, on constate que :

65 sont morts à Sannat ou à proximité, soit 59%

24 sont morts dans, ou à proximité de leur dernière ville de migration connue, soit 22%

17, hélas, sont morts à la guerre de 14-18, soit 16%, alors qu'ils étaient encore jeunes. (Pourcentage énorme !)

4 sont décédés dans des régions autres que Sannat ou que leurs régions de migration, soit 3%.

On peut penser que ceux qui sont morts à Sannat ou à proximité, ont été toute leur vie des migrants temporaires. Ceux qui ont effectué plusieurs migrations, mais qui sont décédés (souvent beaucoup plus tard) là où ils ont effectué leur dernière migration, ont été d'abord des migrants temporaires, puis après plusieurs migrations se sont installés définitivement là où était le travail, ou là où ils avaient fondé une famille. On pourrait penser que ceux dont on ne connaît qu'une seule migration sont partis une fois, et sont restés là-bas, autrement dit que leur migration a été d'emblée définitive. Eh bien non, un seul est dans ce cas. Presque tous les autres sont revenus à Sannat ou à proximité.

Si on enlève de la statistique les maçons morts à la guerre (17), qu'on ne peut classer dans aucune des catégories citées ci-dessus, et que l'on ajoute ceux qui se sont installés dans une région autre que celles où ils ont déclaré une migration (4), à ceux qui se sont effectivement installés là où ils avaient migré (24), on se retrouve avec les proportions suivantes : 65 (soit 70% des

migrants) sont restés ou revenus au pays, 28 (soit 30%) ont déménagé définitivement, dans la grande majorité des cas, là où ils avaient migré en dernier.

En conclusion on peut dire que la migration saisonnière a toujours été, pour certains, un tremplin vers la migration définitive. Le phénomène s'est probablement accéléré sur la fin de la migration au tournant des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle. Mais elle ne s'est jamais massivement transformée en migration définitive comme il était affirmé sur un panneau de l'exposition citée en début d'article, et surtout pas dans les années 1880. (*Dès 1880, l'émigration annuelle sera remplacée par une émigration définitive où les familles rejoindront les ouvriers.* »)

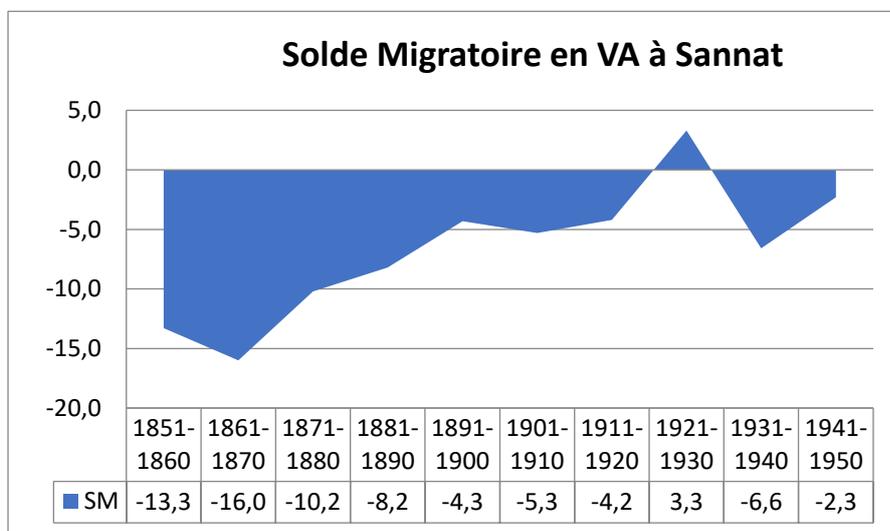
A toutes les époques, jusqu'à sa fin que l'on peut faire coïncider avec la grande crise économique des années 1930, la migration temporaire (qui n'était peut-être plus tout à fait saisonnière à la fin) l'a emporté sur la migration définitive. C'est bien cela qui fait la particularité de la Creuse à l'échelle nationale. La Creuse ne s'est pas vidée d'une partie de ses habitants dans un seul élan comme beaucoup d'autres départements ruraux, elle n'a pas non plus absorbé de grandes masses de nouveaux habitants comme les départements industriels et urbains. Son originalité est d'avoir entretenu pendant des siècles des échanges réguliers, devenus massifs au 19<sup>ème</sup> siècle, de population avec le reste du pays, particulièrement avec les grandes villes. Un flux fait d'allers-retours, comme une grande respiration, qui nous a fait vivre, qui nous a enrichis des autres, et qui a forgé notre identité.

### **Annexe 3 :**

La confirmation du fait que la migration définitive n'a pas remplacé la migration temporaire (ou saisonnière) à partir de 1880, mais que les deux ont coexisté depuis longtemps, au moins depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle, apparaît dans l'étude que nous avons faite dans le livre N°2 de SHP paru en 2017. Voici un extrait de l'article sur la population sannatoise au 19<sup>ème</sup> siècle consacré à l'émigration :

**« Une émigration définitive constante. »**

...La population a même commencé à baisser quand le solde naturel était positif. Certes moins vite, mais elle baissait déjà avant 1900 ! Pourquoi ? Parce que la variation du nombre d'habitants dépend également d'un autre facteur, la différence entre les départs et les arrivées d'habitants, entre l'émigration et l'immigration. C'est ce que l'on appelle *le solde migratoire (SM)*. Il est impossible de connaître le solde migratoire d'une commune par des documents officiels. Les déménagements ne sont comptabilisés nulle part. Mais on peut statistiquement le calculer.



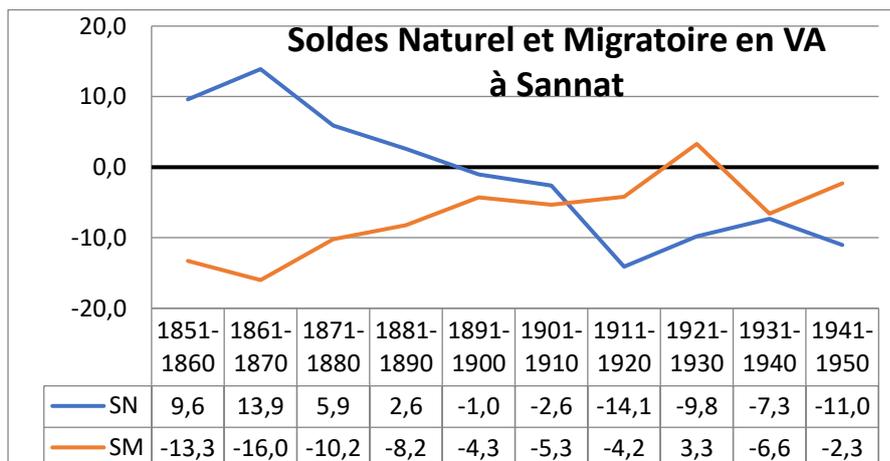
Il suffit de comparer l'évolution réelle de la population avec ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que du solde naturel. Si le nombre réel d'habitants est

inférieur au nombre attendu, cela signifie qu'il y a eu plus de départs que d'arrivées, et donc que le solde migratoire a été négatif. Le calcul fait par décennie montre qu'à l'exception d'une décennie, celle qui suit la guerre de 14-18, le solde migratoire a été systématiquement négatif. Il a même été particulièrement négatif dans les années 1850-1890 qui sont les années d'apogée de la migration saisonnière (de l'ordre de 10 personnes par an)<sup>4</sup>. Et quand la migration saisonnière commença à perdre de l'importance, c'est-à-dire à partir de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'exode définitif lui aussi déclina (de l'ordre de 4 à 5 personnes par an). Cela bat un peu en brèche l'opinion souvent émise que la migration au 19<sup>ème</sup> siècle aurait d'abord été temporaire (ou saisonnière) pendant la plus grande partie du siècle, puis définitive ensuite, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup>, notamment à cause des

<sup>4</sup> Un calcul sommaire effectué sur les années 1836 (année où le Sannat d'aujourd'hui est définitivement constitué avec le rattachement de St-Pardoux le Pauvre qui suivait celui de Fayolle) à 1850 donne une émigration du même ordre, légèrement supérieure à 10 habitants par année.

chemins de fer qui permirent d’emmener toute la famille. En fait les deux migrations, temporaire et définitive, furent probablement parallèles. Mais bien sûr la saisonnière était énormément plus importante chaque année que la définitive. On peut penser que certains maçons migrants, au bout de quelques années, faisaient le choix de l’installation dans une terre d’accueil, pour un certain temps ou pour toujours, au gré de leur carrière professionnelle ou des rencontres féminines. D’autres moins chanceux professionnellement, ou plus attachés au pays, préféraient revenir au village natal, désireux souvent d’acquérir une terre qui leur permettrait de « s’établir » ou de « s’agrandir », c’est-à-dire de rester ce qu’ils n’avaient jamais cessé d’être, des paysans-maçons. Nous y reviendrons.

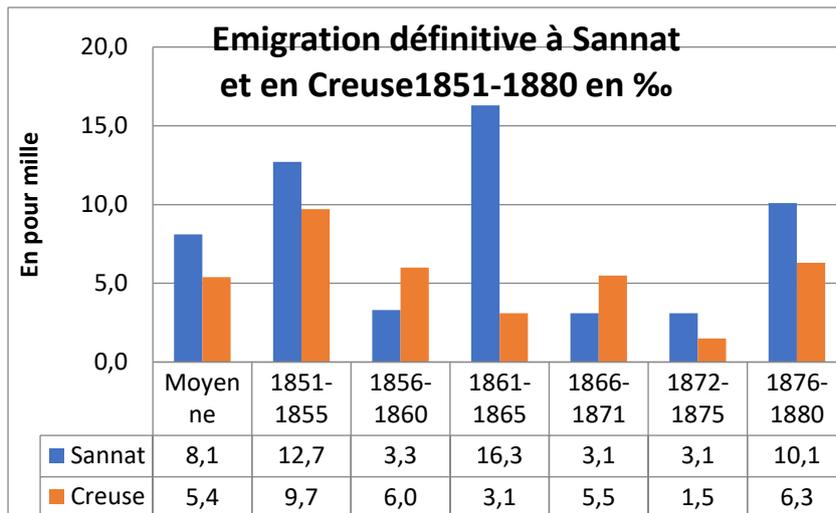
Au total, la combinaison des deux soldes, naturel et migratoire, explique l’évolution de la population. On distingue bien toujours nos deux périodes, avant et après 1900.



Durant la 1<sup>ère</sup> période le solde naturel est trop faiblement positif pour compenser un solde migratoire très négatif.

Conséquence la population diminue, mais à un rythme assez lent. Pendant la 2<sup>ème</sup> période : les 2 soldes sont négatifs, conséquence la population diminue fortement.

Une étude comparable a été faite sur la Creuse pour la période 1836-1880 par Alain Corbin dans un ouvrage qui fait autorité « *Archaisme et modernité en Limousin au 19<sup>ème</sup> siècle* ».



La mise en parallèle des résultats qui ressortent de notre étude, et de la sienne sur la période qui nous est commune, montrent une grande similitude, mais un ton au-dessus pour ce

qui nous concerne.

Elle confirme que l'émigration définitive était déjà importante dès le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle (et même dans une moindre mesure avant). Les chiffres sont exprimés en « pour mille ‰ » pour pouvoir effectuer la comparaison. Mais il faut bien voir que cela représente des nombres importants de Sannatois et de Creusois qui quittaient leur pays natal chaque année, sans plus y revenir. Ainsi sur la première période 1851-1855, chaque année, sont partis une vingtaine de Sannatois et 2750 Creusois. Si les chiffres sont relativement comparables, on peut toutefois noter qu'ils sont supérieurs à Sannat. Cela s'explique par la ruralité (l'exode au 19<sup>ème</sup> siècle est général dans les campagnes françaises, c'est le fameux « *exode rural* » dont nous avons déjà parlé), et non par le phénomène des « *maçons de la Creuse* » qui au contraire a longtemps freiné l'exode définitif. En effet la migration temporaire procurait un revenu de complément qui permettait à la famille de vivre, et même d'acheter quelques terres, ce qui maintint longtemps une petite paysannerie relativement nombreuse<sup>5</sup>. Mais, originalité Creusoise et Sannatoise, cette émigration définitive s'est faite en majorité, non pour aller

<sup>5</sup> C'est ce que je pensais en 2017. L'argument lu dans des livres ou des revues me semblait logique. On peut cependant douter de sa véracité en comparant, comme on l'a fait, l'évolution de la population des communes très migrantes et celle des communes peu migrantes (page 29). Un autre calcul semble confirmer que la migration saisonnière des maçons a accéléré l'exode des campagnes vers les villes. Si l'on prend les 4 cantons extrêmes de l'enquête préfectorale de 1847, (cf. % donnés par la revue des maçons de la Creuse), Bonnat et St-Vaury, les cantons les plus migrants, ont vu entre 1851 et 1911 leur population diminuer de 13% pour le premier et de 8% pour le second, alors que Bourganeuf et Chambon, les cantons le moins migrants, ont vu leur population augmenter de 3% pour le premier et diminuer seulement de 3% pour le second. Au total les deux cantons les plus migrants ont subi une diminution de 11% alors que la population est restée stable dans les cantons les moins migrants.

travailler en usine ou à la mine comme ailleurs, mais sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

La seule distorsion importante concerne la période 1861-1865, qui voit exploser le nombre de migrants définitifs à Sannat. Faut-il y voir une conséquence du formidable appel de main d'œuvre que provoquèrent alors les grands travaux du baron Haussmann qui transformèrent Paris suivant la volonté de Napoléon III ? Les maçons de la Creuse n'ont-ils pas construit alors, comme le chantait Jean Petit dit *Jan dau Boueix*, en partie justement sous le Second Empire...

*Voyez le Panthéon  
Voyez les Tuileries,  
Le Louvre et l'Odéon,  
Le Palais d'Industrie,  
De ces beaux monuments  
La France est orgueilleuse,  
On doit ces agréments  
  
Aux maçons de la Creuse*